

Évaluation de l'entente Canada–Alberta sur le développement du marché du travail

Rapport final

Le 15 mai 2023



Évaluation de l'entente Canada–Alberta sur le développement du marché du travail

Les formats en gros caractères, braille, MP3 (audio), texte électronique, et DAISY sont disponibles sur demande en [commandant en ligne](#) ou en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232).

Si vous utilisez un télécriteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, 2023

Pour des renseignements sur les droits de reproduction :
droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca.

PDF

N° de cat. Cat. No. Em20-96/2023F-PDF
ISBN 978-0-660-49931-4




Table des matières

Liste des tableaux	ii
Liste des graphiques.....	iii
Liste des abréviations.....	iv
Sommaire	v
Réponse de la direction.....	xv
1. Présentation	1
2. Ententes sur le développement du marché du travail	2
2.1 Prestations d'emploi.....	3
2.2 Mesures de soutien.....	3
2.3 Participants admissibles couverts par cette étude	4
2.4 Part moyenne du financement et du coût des PEMS par équivalent du plan d'action.....	4
3. Méthodologie	6
3.1 Analyse des impacts différentiels	6
3.2 Facteurs considérés dans l'analyse coûts-avantages	8
3.3 Forces et limites des études.....	10
3.4 Aperçu des études présentées dans ce rapport	11
4. Constatations de l'évaluation	13
4.1 Profil des participants	13
4.2 Impacts différentiels pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi	15
4.3 Impacts différentiels selon le sous-groupe de participants.....	20
4.4 Impacts différentiels pour les participants au programme de SAB/FP selon la région	34
4.5 Analyse coût-avantages	36
4.6 Résultats pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi.....	38
5. Études complémentaires	41
5.1 Aide au travail indépendant.....	41
5.2 Formation intégrée	43
5.3 Partenariats du marché du travail.....	45
5.4 SAB/FP – apprentis.....	48
6. Conclusions et recommandations	52
7. Références	54
Annexe A. Liste des 7 études présentées dans le rapport de synthèse	55

Liste des tableaux

Tableau i. Part de financement dans le cadre de l'EDMT et coût moyen par participant et équivalent du plan d'action en Alberta (2010 à 2012).....	vii
Tableau ii Nombre d'années nécessaire pour que les avantages dépassent les coûts.....	x
Tableau 1. Part du financement de l'EDMT et coût moyen, par équivalent du plan d'action par participant, en Alberta'	5
Tableau 2. Profil des prestataires actifs et des anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé à des PEMS en Alberta de 2010 à 2012	13
Tableau 3. Niveaux d'emploi et de revenus, et utilisation des prestations d'aide sociale au cours de l'année précédant la participation aux PEMS.....	14
Tableau 4. Profil des participantes en Alberta de 2010 à 2012.....	21
Tableau 5. Impacts différentiels pour les participantes (moyenne annuelle).....	22
Tableau 6. Profil des participants masculins en Alberta de 2010 à 2012	23
Tableau 7. Impacts différentiels pour les participants masculins (moyenne annuelle).....	25
Tableau 8. Profil des jeunes participants en Alberta de 2010 à 2012	26
Tableau 9. Impacts différentiels pour les jeunes participants (moyenne annuelle)	28
Tableau 10. Profil des travailleurs âgés participants en Alberta de 2010 à 2012	29
Tableau 11. Impacts différentiels pour les travailleurs âgés participants (moyenne annuelle)	30
Tableau 12. Profil des immigrants récents participants en Alberta de 2010 à 2012	31
Tableau 13. Impacts différentiels pour les immigrants récents ayant participé au programme de SAEP (moyenne annuelle).....	32
Tableau 14. Profil des participants appartenant à une minorité visible en Alberta de 2010 à 2012.....	33
Tableau 15. Impacts différentiels pour les membres de minorités visibles ayant participé aux programmes de SAB/FP (moyenne annuelle).....	34
Tableau 16. Impacts différentiels pour les participants aux programmes de SAB/FP à Calgary (moyenne annuelle)	35
Tableau 17. Impacts différentiels pour les participants au programme de SAB/FP à l'extérieur de Calgary (moyenne annuelle).....	36
Tableau 18. Rapports coûts-avantages pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui participent aux programmes.....	37
Tableau 19. Profil des participants au volet propre aux apprentis du programme de SAB/FP en Alberta de 2010 à 2012.....	48
Tableau A 1. Aperçu des 7 études présentées dans ce rapport.	55

Liste des graphiques

Graphique i. Changement dans la probabilité d’occuper un emploi chez les participants par rapport aux non-participants (moyenne annuelle)	viii
Graphique ii. Revenus d’emploi des participants comparés à ceux des non-participants (moyenne annuelle)	ix
Graphique iii. Changement dans la dépendance des participants à l’égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement (moyenne annuelle).....	x
Graphique 1. Changement de la probabilité d’occuper un emploi chez les participants par rapport aux non-participants (moyenne annuelle)	16
Graphique 2. Revenus d’emploi des participants comparés à ceux des non-participants (moyenne annuelle)	17
Graphique 3. Variation dans le recours aux prestations d’assurance-emploi (moyenne annuelle)	18
Graphique 4. Variation dans le recours aux prestations d’aide sociale (moyenne annuelle).....	19
Graphique 5. Variation dans la dépendance des participants à l’égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement (moyenne annuelle).....	20
Graphique 6. Revenus moyens des prestataires actifs ayant participé au programme de Formation en milieu de travail	39
Graphique 7. Revenus moyens des anciens prestataires ayant participé au programme de Formation en milieu de travail	40
Graphique 8. Revenus moyens des prestataires actifs ayant participé au volet propre aux apprentis du programme de SAB/FP.....	50
Graphique 9. Revenus moyens des anciens prestataires ayant participé au volet propre aux apprentis du programme de SAB/FP.....	51



Liste des abréviations

EDMT	Ententes sur le développement du marché du travail
EDSC	Emploi et Développement social Canada
PEMS	Prestations d'emploi et mesures de soutien
SAB/FP	Soutien à l'apprentissage de base/formation professionnelle
SAEP	Services d'aide à l'emploi professionnel

Sommaire

L'Entente Canada-Alberta sur le développement du marché du travail (EDMT) est une entente bilatérale entre le Canada et l'Alberta pour la conception et la mise en œuvre des prestations d'emploi et de mesures de soutien (PEMS).

L'objectif des PEMS consiste à aider les personnes à obtenir ou à conserver un emploi grâce à divers programmes d'emploi actifs, dont des services de formation ou d'aide à l'emploi. Le déploiement efficace des PEMS devrait permettre aux participants de bénéficier des services dont ils ont besoin et de retourner rapidement au travail, ce qui devrait permettre de réaliser des économies dans le compte d'assurance-emploi.

Les programmes et services fournis par l'Alberta doivent correspondre aux catégories des PEMS établies en vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi*. Voici une brève description des PEMS examinées dans le cadre de l'évaluation.

- Le programme de **Soutien à l'apprentissage de base/formation professionnelle (SAB/FP)** aide les participants à acquérir des compétences liées au travail en leur octroyant une aide financière qui leur permet de choisir, d'organiser et de payer la formation en classe.
- Le programme de **Formation en milieu de travail** aide les participants à acquérir une expérience en milieu de travail en offrant aux employeurs de l'aide financière pour les aider avec la rémunération des participants.
- Le programme de **d'Aide au travail indépendant** offre aux participants un soutien financier et des conseils en matière de planification des affaires, pour les aider à lancer leur propre entreprise.
- Le programme de **Formation intégrée** est une formation axée sur les contrats et les frais de scolarité avec expérience de travail. Le programme compte une sous-composante d'Intégration des

Objectifs de l'évaluation

Forte du succès des cycles d'évaluation des EDMT précédents, la présente évaluation vise à combler les lacunes dans les connaissances entourant l'efficacité, l'efficience, ainsi que la conception et la mise en œuvre de PEMS en Alberta.

Investissement au titre de l'EDMT

Au cours de l'exercice 2020 à 2021, le Canada a transféré près de 192,4 millions de dollars à l'Alberta.

Méthodologie de l'évaluation

Les conclusions présentées dans le présent rapport sont tirées de 7 études distinctes menées à l'échelle provinciale. Ces études examinent les questions liées à l'efficacité, à l'efficience, à la conception et à la mise en œuvre des programmes. On y utilise différentes méthodes qualitatives et quantitatives, dont :

- une analyse des impacts différentiels, pour les personnes qui ont entamé leur participation à une intervention de 2010 à 2012;
- une analyse des résultats;
- une analyse coûts-avantages (qui tient compte des économies réalisées au chapitre des soins de santé);
- des entretiens réalisés auprès d'informateurs clés (43 responsables de programmes, de coordonnateurs de marchés de services, de prestataires de formation et de titulaires de projets en Alberta);
- des questionnaires remplis par les agents de la province;
- des revues de la littérature et des documents.

immigrants qui aide les immigrants qualifiés à obtenir un emploi dans leur profession initiale ou une profession connexe.

- Les **Services d'aide à l'emploi professionnel (SAEP)** aident les participants au moyen d'activités comme le counseling individuel, l'établissement de plans d'action, les techniques de recherche d'emploi, les clubs de recherche d'emploi, les services de placement, la communication d'information sur le marché du travail ainsi que la gestion des cas et le suivi.
- Les **Partenariats du marché du travail** visent à soutenir une approche du développement des ressources humaines dirigée par l'industrie et adaptée aux besoins du marché du travail des secteurs d'activité.

Les impacts différentiels sont estimés pour 2 catégories de prestataires de l'assurance-emploi.

- Les **prestataires actifs** sont des participants qui ont commencé une intervention de PEMS alors qu'ils touchaient des prestations d'assurance-emploi.
- Les **anciens prestataires** sont des participants qui ont commencé une intervention de PEMS jusqu'à 3 ans après la fin de leurs prestations d'assurance-emploi¹.

Le tableau i donne un aperçu de la part du financement affectée aux PEMS et du coût moyen par participant en Alberta. Le calcul du coût moyen par participant est basé sur les données des rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi pour la période de 2010 à 2012. Cette période correspond à la cohorte de participants sélectionnés pour l'analyse des impacts différentiels et l'analyse coûts-avantages dans le cadre de l'évaluation des EDMT.

Par rapport à la période de 2010 à 2012, l'affectation budgétaire liée aux EDMT pendant la période de 2020 à 2021 a varié pour quelques programmes et services. Par exemple, les investissements dans le programme de SAB/FP ont diminué; ils sont passés de 66 % à 53 %. De même, les investissements dans les SAEP sont passés de 26 % à 33 % de l'affectation totale.

¹ Les anciens prestataires peuvent être des personnes qui sont sous-employées ou qui ne sont pas en mesure de redevenir admissibles aux prestations d'assurance-emploi, des personnes qui se retrouvent hors du marché du travail pour diverses raisons ou des bénéficiaires de l'aide sociale.

Tableau i. Part de financement dans le cadre de l'EDMT et coût moyen par participant et équivalent du plan d'action en Alberta (2010 à 2012^{2,3})

Prestations d'emploi et mesures de soutien	Part moyenne du financement	Coût moyen – prestataires actifs	Coût moyen – anciens prestataires
Soutien à l'apprentissage de base/formation professionnelle	66 %	4 816 \$	4 915 \$
Services d'aide à l'emploi professionnel	26 %	123 \$	123 \$
Formation intégrée	5 %	9 503 \$	9 485 \$
Aide au travail indépendant	2 %	8 806 \$	9 057 \$
Formation en milieu de travail	1 %	8 812 \$	8 891 \$
Partenariats du marché du travail	1 %	s.o.	s.o.

Sources : Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi, de 2010 à 2011 et de 2011 à 2012⁴.

Remarque : Le total des pourcentages n'est peut-être pas de 100 % en raison de l'arrondissement.

Principales constatations

Près de 73 000 prestataires actifs et anciens prestataires de l'assurance-emploi ont entrepris leur participation à des programmes et services découlant de l'EDMT Canada–Alberta de 2010 à 2012.

Efficacité et efficience des PEMS

De façon générale, les impacts différentiels indiquent que les participants au programme de SAB/FP augmentent leur participation au marché du travail (emploi et revenus) et réduisent leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement (c'est-à-dire leur utilisation combinée des prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale) comparativement aux non-participants semblables.

- Le programme de SAB/FP améliore également la participation au marché du travail de la plupart des sous-groupes de prestataires actifs et d'anciens prestataires de l'assurance-emploi. La plupart

² Le coût moyen du programme de SAB/FP comprend le coût de la prestation du volet régulier et du volet propre aux apprentis du programme. Il est impossible d'estimer isolément le coût de l'exécution du volet régulier du programme de SAB/FP, car on ne dispose pas d'information sur la répartition des dépenses entre le volet régulier et le volet propre aux apprentis.

³ Il n'y a généralement pas d'interventions visant des participants particuliers dans le programme Partenariats du marché du travail.

⁴ Un exercice commence le 1^{er} avril et prend fin le 31 mars.

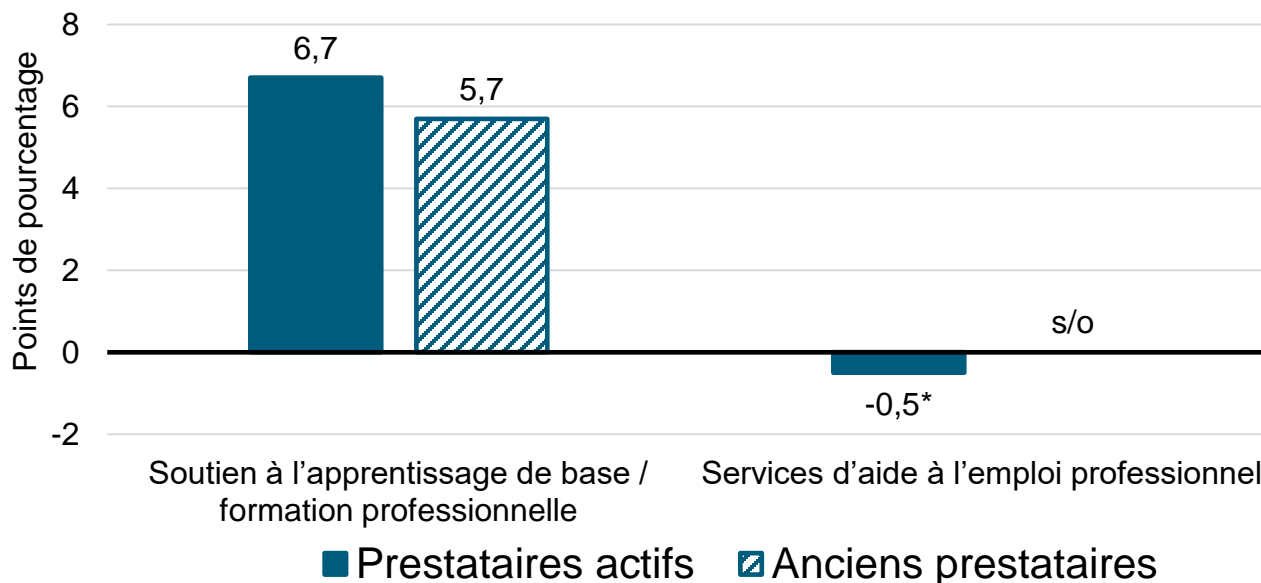
des anciens prestataires de l'assurance-emploi réduisent également leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement après la participation.

- Une analyse régionale du programme de SAB/FP a révélé que les anciens prestataires en dehors de Calgary ont amélioré leur participation au marché du travail et réduit leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement par rapport à des non-participants semblable. Les prestataires actifs à Calgary et en dehors de Calgary accroissent leur incidence d'emploi par rapport à leurs groupes de comparaison respectifs. Les autres résultats étaient mitigés et statistiquement non significatifs.
- De plus, les avantages de la participation au programme de SAB/FP pour la société finissent par surpasser les coûts des investissements au fil du temps.

Les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui obtiennent des SAEP à eux seuls ont une faible incidence négative, bien que statistiquement non significative, sur la probabilité d'obtenir un emploi, ainsi qu'une diminution des revenus d'emploi. Ces participants accroissent également leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement.

Le graphique i présente les impacts différentiels sur l'incidence d'emploi chez les anciens prestataires et les prestataires actifs selon le type de programme. Les estimations peuvent être interprétées comme étant un changement de la probabilité d'occuper un emploi à la suite de la participation. Par exemple, la participation au programme de SAB/FP augmente de 6,7 points de pourcentage la probabilité d'occuper un emploi chez les prestataires actifs de l'assurance-emploi, par rapport aux non-participants.

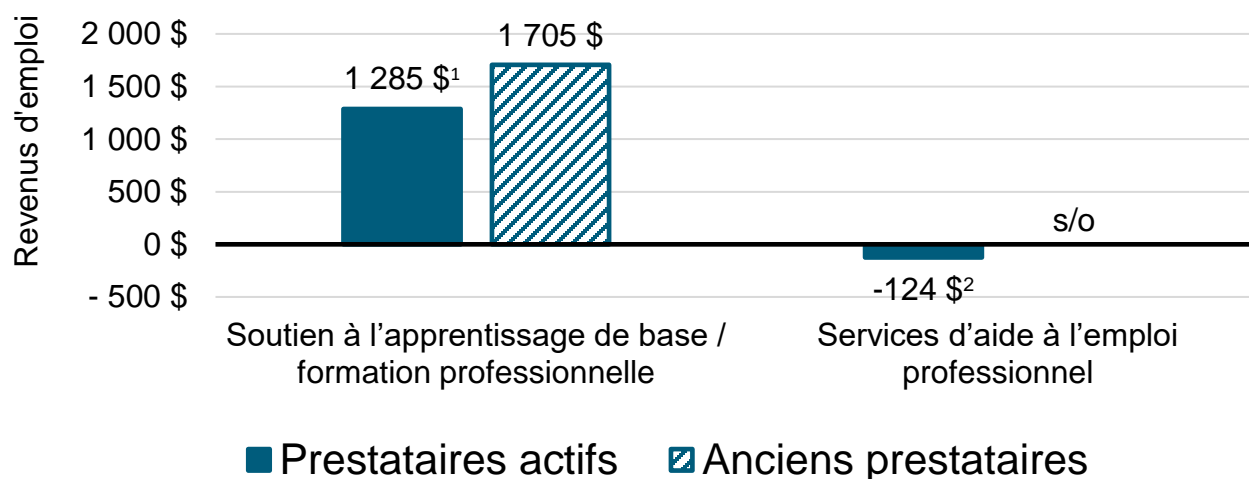
Graphique i. Changement dans la probabilité d'occuper un emploi chez les participants par rapport aux non-participants (moyenne annuelle)



Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme de SAB/FP (ou 5 années dans le cas des SAEP).
 *L'impact n'est pas statistiquement significatif. Toutefois, les participants aux SAEP ont connu une baisse de l'incidence d'emploi 3 et 5 ans après leur participation au programme (1 et 1,1 point de pourcentage respectivement).

Le graphique ii montre la variation annuelle moyenne des revenus d'emploi chez les prestataires actifs et les anciens prestataires au cours de la période suivant leur participation. Par exemple, les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui participent au programme de SAB/FP gagnent en moyenne 1 705 dollars de plus que les non-participants semblables.

Graphique ii. Revenus d'emploi des participants comparés à ceux des non-participants (moyenne annuelle)



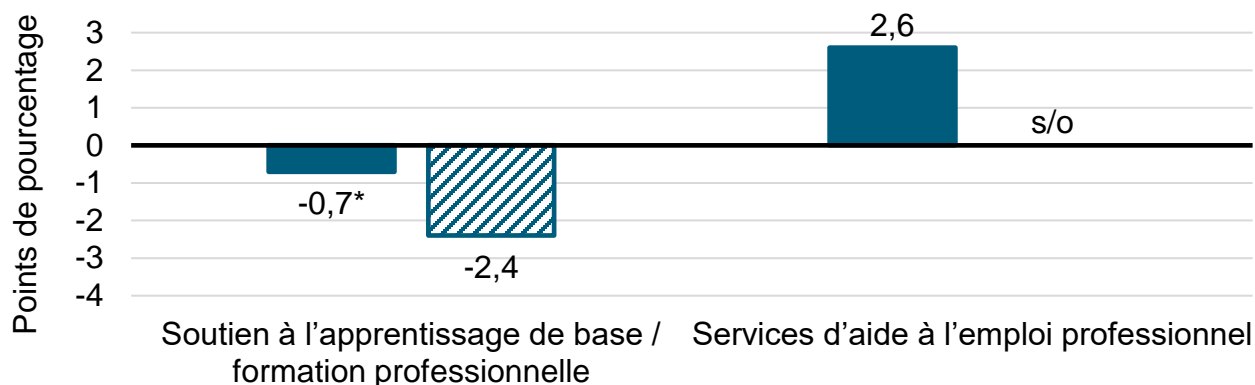
Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme de SAB/FP (ou 5 années dans le cas des SAEP).

¹ L'impact n'est pas statistiquement significatif. Toutefois, une hausse statistiquement significative des revenus (1 724 \$) a été remarquée 2 ans après la participation au programme.

² L'impact n'est pas statistiquement significatif. Toutefois, une baisse statistiquement significative des revenus (- 488 \$) a été constatée un an après le programme.

Le graphique iii montre l'évolution de la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement pour les prestataires actifs et les anciens prestataires au cours de la période qui suit la participation. Par exemple, les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui participent au programme de SAB/FP ont réduit de 2,4 points de pourcentage leur dépendance à l'égard des mesures de soutien de revenu du gouvernement.

Graphique iii. Changement dans la dépendance des participants à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement (moyenne annuelle)



■ Prestataires actifs ▨ Anciens prestataires

Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme de SAB/FP (ou 5 années dans le cas des SAEP).

*L'impact n'est pas statistiquement significatif, sur l'ensemble de la période postérieure à la participation. Toutefois, les participants ont réduit de 1,4 point de pourcentage leur dépendance à l'égard des mesures de soutien de revenu du gouvernement 3 ans après leur participation au programme.

Le tableau ii montre le nombre d'années nécessaire pour que les avantages pour la société surpassent les coûts du programme SAB/FP. Les avantages de la participation pour la société surpassent les coûts des investissements durant une période allant de 7,2 ans pour les anciens prestataires à 16 ans pour les prestataires actifs.

Tableau ii Nombre d'années nécessaire pour que les avantages dépassent les coûts

Indicateur	SAB/FP – prestataires actifs (10 ans après la participation)	SAB/FP – anciens prestataires (10 ans après la participation)
Période de récupération (années après la fin de la participation)	7,2	16

Études complémentaires

Une série d'études complémentaires aborde les lacunes en matière d'information précédemment identifiées dans le cadre des évaluations des EDMT. Ces lacunes concernent la conception et la mise en œuvre des programmes, ainsi que les défis et les leçons apprises en ce qui concerne l'Aide au travail indépendant, la Formation intégrée, les Partenariats du marché du travail, ainsi que le volet propre aux apprentis du programme de SAB/FP. En utilisant une combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives, on examine en détail les enjeux entourant la conception et la mise en œuvre, les leçons apprises et les difficultés. Lorsqu'elles étaient pertinentes, on a aussi intégré certaines considérations clés qui aideront à orienter les futures discussions entourant les programmes et les politiques.

Études sur le programme d'Aide au travail indépendant

Le programme d'Aide au travail indépendant vise à aider les participants à créer des emplois pour eux-mêmes en leur fournissant une gamme de services, notamment :

- de l'aide à l'élaboration de plans d'affaires;
- du counseling, de l'encadrement et du mentorat;
- des formations et ateliers sur l'entrepreneuriat.

Selon les informateurs clés, les participants au programme ont démarré des entreprises dans un éventail de secteurs, y compris la construction, l'industrie des aliments et des boissons, le marketing, les services de santé et personnels, ainsi que d'autres services, notamment la tenue des livres.

Parmi les facteurs qui ont contribué au lancement et au maintien d'entreprises appartenant à des travailleurs autonomes, les informateurs clés ont relevé les points suivants :

- planification adéquate, y compris des objectifs clairs, les outils nécessaires pour lancer et gérer l'entreprise, l'établissement et le respect des échéances;
- niveau d'engagement et de persistance des participants;
- évaluation adéquate par le fournisseur de formations, notamment la viabilité de l'entreprise, les compétences en entrepreneuriat et la motivation;
- mentorat et soutien des pairs de la part d'autres participants;
- capacité à faire du réseautage.

Les informateurs clés déterminent les raisons suivantes pour lesquelles les participants au programme échouent dans le démarrage et le maintien de leurs entreprises en tant que travailleurs autonomes :

- ressources financières insuffisantes;
- manque d'engagement ou de persistance;
- manque de soutien personnel ou familial;
- manque de confiance en soi;
- conditions économiques;
- attentes irréalistes ou sous-estimation du niveau d'efforts nécessaires;
- recherche insuffisante sur le marché du travail, faible concept commercial et faible demande pour le produit ou service offert;
- compétences insuffisantes en gestion;
- problèmes personnels liés à la famille ou la santé.

Étude sur le programme de Formation intégrée⁵

L'Alberta met en œuvre une formation contractuelle et comprenant des frais de scolarité avec un programme d'expérience de travail au moyen de la Formation intégrée.

Les objectifs du programme de Formation intégrée sont les suivants :

- permettre aux Albertains adultes sans emploi ou qui occupent des emplois occasionnels de trouver un emploi et de le conserver;
- fournir des formations et des compétences professionnelles reconnues par l'industrie et les employeurs.

Le programme d'Intégration des immigrants (une sous-composante de la Formation intégrée) aide les immigrants qualifiés à trouver un emploi dans leur métier ou dans un métier connexe.

La conception et la mise en œuvre de la Formation intégrée permettent à l'Alberta de s'attaquer à divers obstacles à l'emploi auxquels ses résidents sont confrontés. Le programme Formation intégrée peut également être utilisée pour répondre aux besoins du marché du travail en ciblant des sous-groupes de personnes, de professions ou de secteurs économiques recherchés et, dans une certaine mesure, des collectivités.

Outre l'acquisition d'une expérience de travail, les informateurs clés relèvent d'autres avantages divers que l'on peut attendre des programmes de Formation intégrée. En participant au programme, les personnes sont censées développer de nouvelles compétences et des habiletés en recherche d'emploi. Pour les immigrants qui participent au programme, des avantages associés à la transition vers un nouveau marché du travail sont également prévus.

Les avantages pour les employeurs qui offrent des formations avec de l'expérience de travail sont liés aux éléments suivants :

- obtenir une source potentielle d'employés formés;
- aider les personnes dans le besoin;
- éclairer la conception des programmes de formation pour répondre à leurs besoins en main-d'œuvre.

Les informateurs clés indiquent que les facteurs ci-dessous contribuent à la réussite des participants.

- Évaluation rigoureuse des participants
- Possibilités d'expérience de travail dont la durée répond aux besoins des participants
- Assurer la souplesse du programme et veiller à ce que du soutien soit en place pour aider les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, des handicaps, un manque de confiance et de multiples obstacles à l'emploi

⁵ Le programme de Formation intégrée a été reclassifié dans le cadre du programme de SAB/FP par l'Alberta.

- Les fournisseurs de formations les plus susceptibles de réussir sont ceux qui ont de l'expérience dans la prestation d'une Formation intégrée et ceux qui ont le personnel nécessaire pour répondre aux obstacles à l'emploi des participants

Études sur le programme de Partenariats du marché du travail

Le programme Partenariats du marché du travail aide les employeurs, les collectivités ou les secteurs d'emploi à répondre à leurs besoins en matière d'adaptation de la main-d'œuvre et de ressources humaines. Voici une liste (non exhaustive) des activités financées.

- Coordination pour faciliter la résolution de problèmes communautaires liés à l'emploi pour les Autochtones
- Salons de l'emploi
- Effectuer une analyse de l'environnement du marché du travail
- Élaborer un plan de main-d'œuvre fondé sur l'industrie pour le maintien des compétences des employés
- Concevoir et offrir des ateliers pour améliorer la capacité des organismes d'aide aux immigrants à intégrer les immigrants dans la population active
- Amorcer des discussions concernant les défis locaux et les possibilités liées aux nouvelles industries émergentes dans la collectivité
- Analyser les besoins de formation potentiels et les possibilités d'emploi

Les projets financés dans le cadre des Partenariats du marché du travail ont pour objectif de remédier aux pénuries de compétences ou de main-d'œuvre actuelles ou prévues. Ces projets ciblent également certaines populations de personnes sans emploi (par exemple les femmes, les Autochtones et les nouveaux arrivants).

En général, les projets financés ciblent les problèmes du marché du travail liés aux aspects suivants :

- changements technologiques dans l'industrie;
- rationalisation/fermeture des entreprises;
- possibilités d'emploi limitées dans les collectivités autochtones, éloignées et de petite taille;
- obstacles à l'emploi rencontrés par une population cible.

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration de l'Alberta a confirmé que les responsables du programme ont mené des activités pour appuyer la formation et le maintien de partenariats dans le cadre de la conception et de la prestation du programme. Le Ministère et les titulaires de projet ont expliqué que l'expertise et les contributions des partenaires sont autant d'éléments utiles, voire essentiels, à la mise en œuvre et au succès des projets.

Études sur le programme SAB/FP – apprentis

L'objectif de ce programme consiste à aider les apprentis à devenir des ouvriers de métiers qualifiés et à accroître leur participation au marché du travail. Les participants au programme ont habituellement

fait un choix de carrière et sont déjà actifs sur le marché du travail. Le processus d'apprentissage comprend un apprentissage sur le lieu de travail et une formation technique en classe.

L'évaluation révèle que les prestataires actifs de l'assurance-emploi ont augmenté leurs revenus moyens, qui sont passés de 22 746 dollars pendant la cinquième année précédant leur participation au programme à 66 665 dollars pendant la cinquième année suivant leur participation au programme. Les anciens prestataires de l'assurance-emploi ont augmenté leurs revenus moyens, qui sont passés de 24 792 dollars pendant la cinquième année précédant leur participation au programme à 67 559 dollars pendant la cinquième année après la participation au programme. Après avoir participé au programme, les prestataires actifs et les anciens prestataires ont aussi réduit leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement.

Recommandations

Depuis 2012, on a utilisé quinze études d'évaluation qualitatives et quantitatives pour aborder les enjeux et les questions liés à la conception, à la prestation et à l'efficacité des PEMS.

- Les études quantitatives ont permis d'évaluer l'efficacité et l'efficience des PEMS grâce à des analyses des impacts différentiels et à des analyses coûts-avantages.
- Les études qualitatives ont permis de relever les difficultés particulières, les leçons apprises et les meilleures pratiques associées à la conception et au déploiement des PEMS. Chaque étude se penchait sur des considérations clés pour l'élaboration des programmes et des politiques ou pour la formulation de recommandations à cet égard.

En outre, l'évaluation des ententes sur le développement de la main-d'œuvre, qui a récemment été achevée, complète les études qualitatives des EDMT. Cette évaluation s'est également appuyée sur des revues de la littérature. Elle fournit un éclairage unique sur les défis et les leçons apprises dans le cadre des efforts pour aider les personnes en situation de handicap, les immigrants et les personnes plus éloignées du marché de l'emploi.

La plupart des résultats de cette évaluation découlent d'une analyse causale avancée, dans le cadre de laquelle on a été en mesure d'attribuer les impacts constatés à une forme de PEMS particulière. Ces analyses reposent sur l'accès à des dossiers administratifs de grande qualité, ce qui renforce l'importance qu'il convient d'accorder à la capacité d'exploiter et d'intégrer des données administratives pertinentes.

Deux recommandations clés se dégagent de ces principales conclusions.

Recommandation 1 : On incite l'Alberta à communiquer ses leçons apprises, ses pratiques exemplaires et ses expériences de défis associés à la conception et à la mise en œuvre de programmes, et à en discuter. Ces discussions avec EDSC devraient être bilatérales ou multilatérales, ainsi qu'avoir lieu au sein du réseau de prestation de services, s'il y a lieu.

Recommandation 2 : On incite l'Alberta à poursuivre ses efforts pour maintenir et renforcer les dispositions relatives à la collecte de données en vue de soutenir la production de rapports, la mesure du rendement et les évaluations fondées sur les données à l'échelle nationale et provinciale.

Réponse de la direction

Introduction

Le gouvernement de l'Alberta aimerait remercier tous ceux qui ont participé au troisième cycle d'évaluation de l'EDMT Canada-Alberta. En particulier, le gouvernement de l'Alberta reconnaît les contributions des informateurs clés, d'EDSC et le travail du comité directeur d'évaluation de l'EDMT dans la réalisation de l'évaluation des PEMS en Alberta, financée dans le cadre de l'EDMT.

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration de l'Alberta, au nom du gouvernement de l'Alberta, a tenu compte des constatations de l'évaluation dans le présent rapport et a fourni la réponse suivante de la direction.

Réponse de la direction de l'Alberta

Le rapport d'évaluation a indiqué que l'Alberta respecte l'objectif d'aider les personnes à obtenir ou conserver un emploi au moyen de divers programmes d'emploi actifs, y compris des services de formation ou d'aide à l'emploi dans le cadre de la présente entente. En général, les constatations ont indiqué une amélioration de la participation au marché du travail des participants et une réduction de la dépendance aux mesures de soutien du revenu du gouvernement.

L'Alberta s'engage à continuer d'atteindre d'excellents résultats et de chercher des moyens d'améliorer les programmes offerts dans le cadre de l'EDMT et est reconnaissante des nouveaux éléments probants et renseignements disponibles. Les renseignements du rapport d'évaluation bilatéral seront utiles et pris en compte au fur et à mesure que des modifications des programmes et des services ont lieu.

L'Alberta répond actuellement aux 2 recommandations clés des principales conclusions.

Recommandation 1 : On incite l'Alberta à communiquer ses leçons apprises, ses pratiques exemplaires et ses expériences de défis associés à la conception et à la mise en œuvre de programmes, et à en discuter. Ces discussions avec EDSC devraient être bilatérales ou multilatérales, ainsi qu'avoir lieu au sein du réseau de prestation de services, s'il y a lieu.

- Les leçons apprises, les pratiques exemplaires et les défis associés à la conception et à la mise en œuvre des programmes et services sont communiqués et abordés au sein du réseau de prestation de services.
- Une analyse juridictionnelle a également été réalisée sur la mise en œuvre de Partenariats du marché du travail qui a encouragé le partage des pratiques exemplaires et des leçons apprises avec d'autres administrations, en collaboration avec EDSC.

Recommandation 2 : On incite l'Alberta à poursuivre ses efforts pour maintenir et renforcer les dispositions relatives à la collecte de données en vue de soutenir la production de rapports, la mesure du rendement et les évaluations fondées sur les données à l'échelle nationale et provinciale.

- L'Alberta a également mis en œuvre une base de données colocalisée où des données sur les participants sont stockées pour la plupart des programmes dans le cadre d'EDMT. Un groupe de travail interministériel a été créé comme mécanisme pour gouverner et conserver l'intégrité des données recueillies. À l'heure actuelle, ces données sont utilisées non seulement aux fins

d'établissement de rapports, mais aussi pour la réalisation d'évaluations fondées sur les données au niveau provincial.

1. Présentation

Emploi et Développement social Canada (EDSC) a collaboré avec l'Alberta et 11 autres provinces et territoires pour terminer le troisième cycle (2018 à 2023) d'évaluation de l'Entente Canada–Alberta sur le développement du marché du travail (EDMT).

Le premier cycle d'évaluation de l'EDMT Canada-Alberta a été réalisé de 1998 à 2012. Il s'agissait de réaliser des évaluations formatives et sommatives distinctes sous la direction d'un comité d'évaluation mixte bilatéral.

En s'appuyant sur les pratiques exemplaires et les leçons apprises tirées du premier cycle, on a procédé au deuxième cycle d'évaluation des EDMT entre 2012 et 2017. Le deuxième cycle a été conçu et mis en œuvre sous la direction d'un comité directeur fédéral-provincial-territorial pour l'évaluation des EDMT. Les travaux se sont appuyés sur des discussions bilatérales au sein du comité d'évaluation mixte.

Le troisième cycle d'évaluation des EDMT s'appuie sur le succès du deuxième cycle. L'objectif consiste à combler les lacunes dans les connaissances au sujet de l'efficacité, de l'efficience, de la conception et du déploiement des prestations et mesures de soutien (PEMS). Le cycle d'évaluation a été conçu et mis en œuvre sous la direction d'un comité directeur fédéral-provincial-territorial pour l'évaluation des EDMT, composé de représentants d'EDSC et des 12 provinces et territoires participants.

Le présent rapport présente un résumé des résultats des évaluations dans le cadre du troisième cycle, pour l'Alberta. Ces résultats sont tirés de 7 études.

2. Ententes sur le développement du marché du travail

Les EDMT sont des ententes bilatérales entre le Canada et chaque province et territoire pour la conception et la mise en œuvre des programmes et des services associés aux PEMS. Ces ententes ont été conclues en vertu de la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* de 1996.

Au cours de l'exercice 2020 à 2021⁶, le Canada a transféré près de 192,4 millions de dollars à l'Alberta⁷. Aux termes de l'Entente, l'Alberta est responsable de la conception et de la prestation de programmes et de services visant à aider les personnes à se préparer à l'emploi, à obtenir un emploi et à se maintenir en emploi.

Les programmes et services découlant des EDMT sont classés en 2 catégories :

- Les **prestations d'emploi**^{8, 9} se répartissent en 5 sous-catégories : Développement des compétences (Soutien à l'apprentissage de base / formation professionnelle), Subventions salariales ciblées (programme de Formation en milieu de travail), Aide au travail indépendant, Partenariats pour la création d'emplois (programme de Formation intégrée) et Suppléments de rémunération ciblés.
- Les **mesures de soutien** se répartissent en 3 sous-catégories : Services d'aide à l'emploi (Services d'aide à l'emploi professionnel)¹⁰, Partenariats du marché du travail et Recherche et innovation.

L'Alberta dispose de la souplesse nécessaire pour adapter les PEMS aux particularités de son marché du travail, pourvu que ces adaptations demeurent conformes à la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi*¹¹.

L'objectif des PEMS consiste à aider les personnes à obtenir ou à conserver un emploi grâce à divers programmes d'emploi actifs, dont des services de formation ou d'aide à l'emploi. Le déploiement efficace des PEMS devrait permettre aux participants de bénéficier des services dont ils ont besoin et de retourner rapidement au travail, ce qui devrait permettre de réaliser des économies dans le compte de l'assurance-emploi.

Parmi les programmes et services examinés dans le cadre de cette étude, on retrouve les prestations et mesures de soutien.

⁶ Un exercice commence le 1^{er} avril et prend fin le 31 mars.

⁷ Emploi et Développement social Canada (2022). Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi de 2020 à 2021.

⁸ Depuis le 1^{er} avril 2018, l'admissibilité aux prestations d'emploi a été élargie de manière à inclure les personnes qui ont versé des cotisations minimales d'assurance-emploi supérieures au seuil de remboursement des cotisations (soit 2 000 \$ de revenus) pendant au moins 5 des 10 dernières années.

⁹ En juillet 2016, de nouvelles dispositions ont modifié la définition des « anciens prestataires ». Cette définition englobe désormais les personnes qui ont rempli une demande d'assurance-emploi au cours des 5 dernières années.

¹⁰ Les Services d'aide à l'emploi sont offerts à tous les Canadiens.

¹¹ Emploi et Développement social Canada (2012). *Labour Market Development Agreements Process for Determination of Similarity* (document interne).

2.1 Prestations d'emploi

Voici quelques-uns des programmes et services liés aux prestations d'emplois qui ont été examinés dans le cadre de ce rapport.

- Le programme de **Soutien à l'apprentissage de base / formation professionnelle (SAB/FP)** aide les participants à obtenir des compétences professionnelles en leur offrant de l'aide financière qui leur permet de choisir, d'organiser et de payer la formation en classe.
- Le programme de **Formation en milieu de travail** subventionne le salaire de travailleurs que les employeurs n'embaucheraient pas normalement.
- Le programme de **Formation intégrée** est une formation dans le cadre d'un contrat et fondé sur les frais de scolarité avec un programme d'expérience en milieu de travail. Le programme compte une sous-composante d'Intégration des immigrants qui aide les immigrants qualifiés à obtenir un emploi dans leur profession initiale ou une profession connexe.
- Le programme d'**Aide au travail indépendant** offre aux participants admissibles à l'assurance-emploi un soutien financier et des conseils en matière de planification des affaires, pour les aider à démarrer leur propre entreprise. L'aide financière vise à couvrir les frais de subsistance et autres dépenses des participants pendant le démarrage de l'entreprise.

2.2 Mesures de soutien

Voici quelques-uns des programmes et services liés aux mesures de soutien qui ont été examinés dans le cadre de ce rapport.

- Les **Services d'aide à l'emploi professionnel (SAEP)** soutiennent les personnes qui se préparent à entrer dans le marché du travail ou à le réintégrer, ou aident ces personnes à trouver un meilleur emploi.
 - Ces services peuvent prendre la forme de services de recherche d'emploi, de perfectionnement professionnel et de counseling, ainsi que d'aide à la rédaction du curriculum vitæ. Ces services sont qualifiés d'« interventions légères » en raison de leur très courte durée. Ils sont offerts sur une base individuelle ou en groupe.
 - Une intervention typique dure moins d'une journée, mais les participants peuvent recevoir plusieurs interventions courtes sur une période de quelques semaines. Ces services sont généralement fournis en combinaison avec des interventions de mesures de soutien plus intensives¹².
- Le programme des **Partenariats du marché du travail** offre du financement pour aider les employeurs, les associations d'employés ou d'employeurs et les collectivités à accroître leur

¹² En juillet 2016, de nouvelles dispositions ont modifié la définition des « anciens prestataires ». Cette définition englobe désormais les personnes qui ont rempli une demande d'assurance-emploi au cours des 5 dernières années. Toutefois, aux fins de la présente étude, la définition précédente des anciens prestataires continue de s'appliquer, au moment de leur participation au programme.

capacité à répondre aux besoins en matière de ressources humaines et à mettre en œuvre des mesures d'adaptation de la main-d'œuvre. Ces partenariats comprennent l'établissement de plans et de stratégies, ainsi que la mise en œuvre de mesures d'adaptation.

2.3 Participants admissibles couverts par cette étude

Les impacts différentiels sont estimés pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi :

- les **prestataires actifs** sont des participants qui ont commencé une intervention de PEMS alors qu'ils touchaient des prestations d'assurance-emploi;
- les **anciens prestataires** sont des participants qui ont commencé une intervention de PEMS jusqu'à 3 ans après la fin de leurs prestations d'assurance-emploi¹³.

2.4 Part moyenne du financement et du coût des PEMS par équivalent du plan d'action

Le tableau 1 donne un aperçu de la part du financement affectée aux PEMS et du coût moyen par équivalent du plan d'action par participant en Alberta. Il est à noter que le coût moyen par participant est calculé sur la base des données des rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi pour la période de 2010 à 2012. Cette période correspond à la cohorte de participants sélectionnés pour l'analyse des impacts différentiels et l'analyse coûts-avantages dans le cadre de l'évaluation de l'EDMT Canada-Alberta.

À partir de la période de 2010 à 2012 et de l'exercice de 2020 à 2021, les investissements consacrés au programme de SAB/FP ont diminué de 13 points de pourcentage. Les augmentations les plus importantes du financement sont indiquées pour les SAEP (+7 points de pourcentage) et pour le programme de Formation en milieu de travail (+8 points de pourcentage).

¹³ Les anciens prestataires peuvent être des personnes qui sont sous-employées ou qui ne sont pas en mesure de redevenir admissibles aux prestations d'assurance-emploi, des personnes qui se retrouvent hors du marché du travail pour diverses raisons ou des bénéficiaires de l'aide sociale.

Tableau 1. Part du financement de l'EDMT et coût moyen, par équivalent du plan d'action par participant, en Alberta^{14,15}

Prestations d'emploi et mesures de soutien	Part de financement (2010 à 2012)	Part de financement (2020 à 2021)	Coût moyen – prestataires actifs (2010 à 2012)	Coût moyen – anciens prestataires (2010 à 2012)
Soutien à l'apprentissage de base / formation professionnelle	66 %	53 %	4 816 \$	4 915 \$
Services d'aide à l'emploi professionnel	26 %	33 %	123 \$	123 \$
Formation intégrée	5 %	<1 %	9 503 \$	9 485 \$
Aide au travail indépendant	2 %	1 %	8 806 \$	9 057 \$
Formation en milieu de travail	1 %	9 %	8 812 \$	8 891 \$
Partenariats du marché du travail	1 %	2 %	s.o.	s.o.

Sources : rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi pour les exercices 2010 à 2011, 2011 à 2012 et 2020 à 2021.

Remarque : Le total des pourcentages n'est peut-être pas de 100 % en raison de l'arrondissement.

¹⁴ Le coût moyen des programmes de SAB/FP comprend le coût de la prestation des services de formation réguliers et des services de formation des apprentis. Il est impossible d'estimer isolément le coût de l'exécution du volet régulier du programme de SAB/FP, car on ne dispose pas d'information sur la répartition des dépenses entre le volet régulier et le volet propre aux apprentis.

¹⁵ Il n'y a généralement pas d'interventions visant des participants particuliers dans les programmes Partenariats du marché du travail.

3. Méthodologie

Cette section présente les aspects clés des analyses quantitatives réalisées dans le cadre des études sur les EDMT.

Toutes les analyses quantitatives sont basées sur les données administratives associées aux activités découlant de la partie I (données sur les demandes de prestations d'assurance-emploi) et de la partie II (données sur la participation aux PEMS) de la *Loi sur l'assurance-emploi*. Ces « données de la partie I » et ces « données de la partie II » sont ensuite mises en correspondance avec les fichiers de données fiscales (T1 et T4) de l'Agence du revenu du Canada. Les analyses des impacts différentiels et des rapports coûts-avantages sont basées sur la totalité des participants de l'Alberta qui ont entamé leur participation aux PEMS de 2010 à 2012.

On a choisi la période de 2010 à 2012 pour l'estimation des impacts des PEMS dans les années qui suivent la participation. On a évalué les impacts sur une période d'au moins 4 ans après l'achèvement du programme, jusqu'à l'année civile 2017 (données disponibles les plus récentes au moment de cette évaluation).

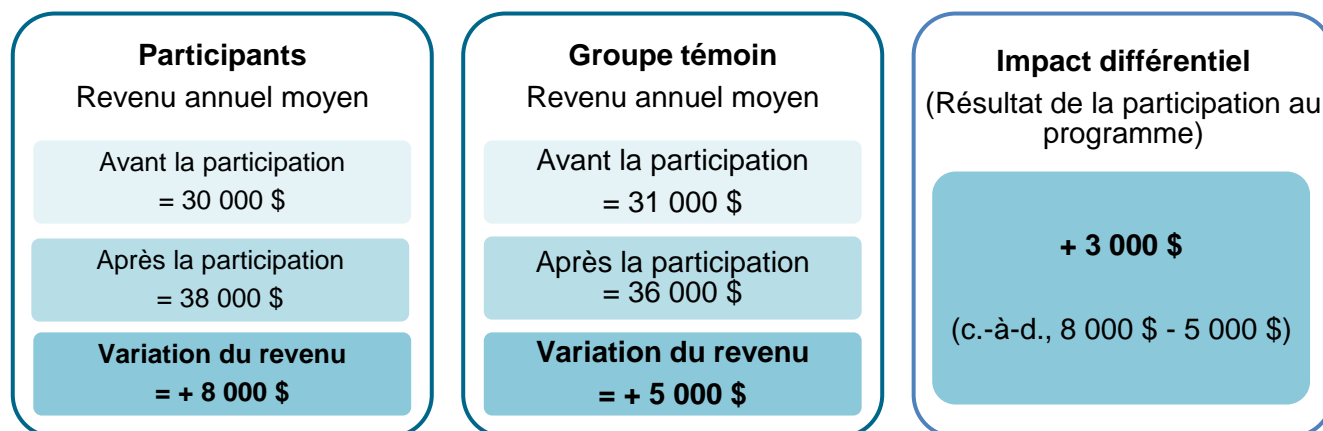
3.1 Analyse des impacts différentiels¹⁶

On évalue l'efficacité du programme en estimant les impacts différentiels de la participation aux PEMS sur l'expérience des participants sur le marché du travail. On se penche ainsi sur les revenus d'emploi et de travail indépendant, l'incidence d'emploi, l'utilisation de l'assurance-emploi, l'utilisation de l'aide sociale et la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement après la participation.

Le rôle de l'analyse des impacts différentiels consiste à isoler les impacts de la participation de ceux des autres facteurs. Pour ce faire, l'analyse des impacts différentiels compare l'expérience sur le marché du travail des participants avant et après leur participation à celle de personnes dans une situation semblable qui n'ont pas participé au programme. La Figure 1 présente un exemple de calcul des impacts différentiels.

¹⁶ Pour plus de détails sur la méthode utilisée pour la détermination des impacts différentiels, veuillez consulter : *EDSC, Third Cycle for the Horizontal Evaluation of the Labour Market Development Agreements: Quantitative Methodology Report*. (Direction de l'évaluation d'EDSC, 2019, document interne.)

Figure 1. Exemple de calcul de l'impact différentiel



La principale méthode d'estimation utilisée est la technique d'appariement par noyau des scores de propension, qu'on combine avec l'estimateur des écarts dans les différences. De plus, 3 techniques d'estimation différentes à la fine pointe (pondération de probabilité inverse, appariement sur le plus proche voisin et appariement transversal) ont été appliquées de façon distincte à chaque type de PEMS et de prestataires de l'assurance-emploi afin de valider les estimations des impacts.

Comme pour les études d'évaluation des EDMT précédentes, l'unité d'analyse utilisée est l'« équivalent du plan d'action ». Les équivalents du plan d'action regroupent toutes les PEMS dont une personne a bénéficié sur une période de moins de 6 mois entre la fin d'une PEMS et le début de la suivante. Les équivalents du plan d'action sont classés en fonction de la plus longue forme de PEMS qu'ils contiennent, à l'exception des équivalents du plan d'action associés uniquement aux SAEP, qui n'englobent que les interventions des SAEP.

L'appariement des participants et des membres du groupe témoin a reposé sur des variables sociodémographiques et des variables associées au marché du travail (jusqu'à 75 variables) observées au cours des 5 années précédant la participation. Deux groupes témoins ont été utilisés pour mesurer les impacts sur les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi :

- Du côté des **prestataires actifs**, les impacts différentiels ont été mesurés par rapport à un groupe témoin de prestataires actifs qui étaient admissibles, mais qui n'avaient pas participé aux PEMS pendant la période de référence.
- Du côté des **anciens prestataires**, le groupe témoin était constitué de personnes qui avaient exclusivement participé aux SAEP pendant la période de référence¹⁷. En d'autres termes, l'expérience des anciens prestataires ayant bénéficié d'interventions dans le cadre des programmes de SAB/FP est comparée à l'expérience d'anciens prestataires ayant bénéficié exclusivement des

¹⁷ On se base ainsi sur les méthodes d'évaluation précédentes, ainsi que sur les conseils d'experts. On tient aussi compte du fait qu'il est difficile de procéder à une comparaison appropriée pour les anciens prestataires en s'appuyant uniquement sur les données administratives.

SAEP. Il s'agit là d'une approche conservatrice, étant donné que la participation aux activités de SAEP peut avoir des impacts limités en ce qui a trait aux résultats sur le marché du travail.

En raison de cette différence dans l'approche de mesure, les impacts différentiels estimés pour les participants qui étaient des prestataires actifs ne devraient pas être directement comparés à ceux des participants qui étaient d'anciens prestataires.

Les impacts sont estimés sur une période de 4 ans pour le programme de SAB/FP, on ajoute une cinquième année à cette période dans le cas des participants aux SAEP¹⁸.

3.2 Facteurs considérés dans l'analyse coûts-avantages^{19,20}

En se basant sur les résultats des estimations des impacts différentiels, on évalue l'efficacité du programme en procédant à une analyse coûts-avantages. Aux fins de cette analyse, on compare le coût de la participation des participants et le coût de la prestation du programme par le gouvernement aux avantages associés au programme. Dans l'ensemble, cette analyse fournit des indications sur la mesure dans laquelle le programme est efficace pour la société (c'est-à-dire pour les participants et le gouvernement).

Sources de données et d'informations

L'analyse tient compte de tous les coûts et avantages quantifiables directement liés au déploiement des PEMS et à la participation aux PEMS, dans la mesure où les informations disponibles permettent de mesurer ces coûts et avantages. L'analyse est exhaustive dans la mesure où elle tient compte de la grande majorité des coûts et avantages directs possibles.

Toutefois, elle ne tient pas compte de tous les coûts et avantages. Ainsi, certains facteurs peuvent conduire à une sous-estimation des avantages (par exemple, des retombées positives sur d'autres membres de la famille), alors que d'autres facteurs peuvent conduire à une surestimation des avantages (par exemple, les impacts sur le prix des compétences ou sur leur déplacement).

La présente étude se fonde sur des données liées tirées de la base de données de l'assurance-emploi, parties I et II et des dossiers d'impôt de l'Agence du revenu du Canada. Les renseignements sur le revenu, l'utilisation de l'assurance-emploi et l'utilisation de l'aide sociale sont tirés de l'étude des

¹⁸ De plus amples détails sont présentés dans le rapport technique de 2021 intitulé : *Technical Report on the Analysis of Employment Benefits and Support Measures Profile, Outcomes and Medium-Term Incremental Impacts de 2010 à 2017*. Le rapport est disponible sur demande.

¹⁹ De plus amples détails sur la méthodologie utilisée pour l'analyse coûts-avantages sont présentés dans le rapport technique de 2015 intitulé : *Cycle II of the Evaluation of the Labour Market Development Agreements: Cost-Benefit Analysis of Employment Benefits and Support Measures*. Le rapport est disponible sur demande.

²⁰ De plus amples détails sur la méthode utilisée pour le calcul des économies au chapitre des soins de santé sont présentés dans le rapport technique de 2022 intitulé : *Cost-Benefit Analysis: Incorporating Public Health Care Costs Savings in the Context of the Labour Market Programs Evaluation*. Le rapport est disponible sur demande.

impacts différentiels²¹. Les coûts du programme sont calculés à partir des informations disponibles dans les rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi.

Par rapport au cycle d'évaluation précédent, on a élargi la méthodologie de manière à tenir compte de l'un des avantages indirects pour la santé associés à l'accroissement de la participation au marché du travail. Plus précisément, la méthodologie comporte désormais une estimation de la variation du coût des soins de santé publics attribuable à la baisse de l'utilisation des soins de santé que favorise la participation aux programmes.

Les données sur les coûts moyens des soins de santé publics par quintiles de revenus sont tirées du rapport *Effets redistributifs du financement public des soins de santé au Canada : Analyse sur une durée de vie* (2013) de l'Institut canadien d'information sur la santé.

Les coûts du programme sont mesurés à partir des informations sur les dépenses dans le cadre des EDMT et sur les nouvelles interventions décrites dans les rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi. Les autres coûts et avantages sont calculés à partir de données administratives intégrées provenant de la base de données de l'assurance-emploi, parties I et II et de l'Agence du revenu du Canada.

Les impacts différentiels sont mesurés au cours de la deuxième année de participation, puis jusqu'à 5 années après l'achèvement du programme. On les pondère ensuite à la baisse de 3 % pour les ramener à une base commune avec les coûts et avantages du programme pour la première année de participation au programme. Ce taux de 3 % représente les intérêts que le gouvernement aurait pu obtenir s'il avait investi les fonds utilisés pour le programme. L'estimation des impacts différentiels est calculée en dollars constants de 2010, de manière à tenir compte de l'inflation.

Coûts et avantages pris en compte dans les calculs

- **Coût du programme** : coût engagé par le gouvernement pour l'exécution du programme (incluant les coûts administratifs et coûts directs du programme calculés à partir des données déclarées dans les rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi).
- **Coût marginal social des fonds publics** : perte subie par la société lorsqu'on perçoit des recettes supplémentaires, comme des impôts, pour financer des dépenses publiques. La valeur est estimée à 20 % du coût du programme, des taxes de vente, des impôts sur le revenu, des effets sur l'assurance-emploi et des effets sur les prestations d'aide sociale versées ou récupérées par le gouvernement.
- **Revenus non touchés** : impacts nets estimés sur les revenus des participants pendant leur participation. Pendant leur participation au programme du marché du travail, certaines personnes ont des revenus inférieurs à ceux qu'elles auraient obtenus si elles n'y avaient pas participé.

²¹ De plus amples détails sont présentés dans le rapport technique de 2021 intitulé : *Technical Report on the Analysis of Employment Benefits and Support Measures Profile, Outcomes and Medium-Term Incremental Impacts de 2010 à 2017*. Le rapport est disponible sur demande.

- **Revenus d'emploi** : les impacts différentiels sur les revenus d'emplois des participants pendant et après leur participation. Les impacts sur les revenus pendant la participation au programme correspondent aux revenus non touchés par les participants.
- **Avantages sociaux** : comprennent l'assurance-maladie et l'assurance-vie payées par l'employeur, ainsi que les cotisations au régime de retraite. On les estime à hauteur de 15 % des impacts différentiels sur les revenus.
- **Impôts fédéral et provincial sur le revenu** : impacts différentiels sur les impôts fédéral, provincial et territorial payés par les participants.
- **Taxes de vente** : taxes de vente payées par les participants, estimées en tant qu'impacts différentiels sur les revenus, multipliés par la propension à consommer (97 %), la proportion des dépenses des ménages en biens et services taxables (52 %) et le taux moyen total des taxes de vente fédérales et provinciales (11 %).
- **Prestations d'aide sociale et d'assurance-emploi reçues** : impacts différentiels sur l'utilisation des prestations d'aide sociale et d'assurance-emploi par les participants à la suite de leur participation.
- **Cotisations au Régime de pensions du Canada et cotisations d'assurance-emploi** : les renseignements sur ces cotisations sont tirés des données de l'Agence du revenu du Canada. On estime ensuite les impacts différentiels sur les cotisations au Régime de pensions du Canada et sur les cotisations d'assurance-emploi.
- **Économies de coûts des soins de santé publics** : impact estimé de la participation aux PEMS sur les coûts des soins de santé publics, présenté comme une variation moyenne par participant au cours de la période postérieure au programme examinée.

3.3 Forces et limites des études

L'un des principaux atouts de ces études tient au fait que toutes les analyses quantitatives sont basées sur des données administratives plutôt que sur des réponses à des enquêtes. Contrairement aux données d'enquêtes, les données administratives ne peuvent être entachées par des erreurs de mémoire ou des réponses biaisées.

On estime que les modèles basés sur le score de propension pour appairer les participants et les non-participants aux fins d'analyses des impacts différentiels sont robustes. Cela s'explique en partie par le fait qu'on examine 5 années de données antérieures à la participation. De plus, ces modèles sont basés sur un grand nombre de variables différentes, comme les caractéristiques sociodémographiques, l'emplacement géographique, le niveau de compétence associé à la dernière profession et les indicateurs de la participation au marché du travail.

Toutefois, il serait possible d'affiner le processus d'appariement pour des sous-groupes particuliers, si les informations ci-dessous devenaient disponibles :

- personnes en situation de handicap : le type et la gravité du handicap, et la capacité ou la volonté de travailler à plein temps;

- immigrants récents : le pays d'origine, la maîtrise de l'anglais ou du français et la pertinence des titres de compétences et de l'expérience de travail;
- membres de minorités visibles : le lieu de naissance; les personnes nées à l'extérieur du Canada sont confrontées à des difficultés différentes de celles que vivent les personnes nées au Canada.

En affinant le processus d'appariement pour les sous-groupes de population, on pourrait élargir la portée de l'Analyse comparative entre les sexes Plus.

Une analyse de sensibilité et l'utilisation de méthodes d'estimation alternatives ont permis de relever le degré de confiance à l'égard des estimations des impacts différentiels. Cependant, une des limites des techniques basées sur l'appariement par score de propension tient au fait que personne ne peut être totalement sûr que les impacts ne sont pas influencés par des facteurs qui ne se reflètent pas dans les données.

L'analyse coûts-avantages tient compte de tous les coûts et avantages quantifiables directement attribuables aux PEMS qu'il était possible d'estimer à partir des données administratives disponibles. Elle est aussi renforcée par l'intégration de l'un des avantages indirects : la variation des dépenses de santé publique associée à la participation au programme. Toutefois, l'analyse ne tient pas compte de certains facteurs non quantifiables qui peuvent mener à une sous-estimation des avantages (par exemple, les retombées positives pour les autres membres de la famille) ou à une surestimation des avantages (par exemple, les impacts sur le prix des compétences ou leur déplacement).

Dans certaines études qui utilisent des méthodes de collecte de données qualitatives, le nombre d'informateurs clés interrogés est relativement faible. Par ailleurs, les réponses fournies par les informateurs clés sont le reflet de leur propre expérience et de leur région; il est donc possible qu'elles ne soient pas représentatives de l'ensemble de la province ou du territoire.

Dans l'étude sur le travail indépendant, un taux de réponse de 13,5 % seulement a été atteint. En raison de ce faible taux de réponse, les résultats de l'enquête ne sont pas représentatifs des participants aux programmes en Alberta. Les résultats pour les 29 réponses valides ne seront pas présentés dans le rapport de synthèse.

3.4 Aperçu des études présentées dans ce rapport

Les conclusions présentées dans le présent rapport sont tirées de 7 études d'évaluation menées à l'échelle nationale. Ces études examinent les questions liées à l'efficacité, à l'efficience, à la conception et à la mise en œuvre des programmes. L'annexe A présente un aperçu de ces études, que nous énumérons ci-dessous.

- *Examination of the medium-term outcomes from 2010 to 2017*
- *Estimation of the medium-terms incremental impacts from 2010 to 2017*
- *Cost-benefit analysis of Employment Benefits and Support Measures in Alberta*
- *Cost-Benefit Analysis of Employment Benefits and Support Measures in Alberta: Incorporating Public Health Care Costs Savings in the Context of the Labour Market Programs Evaluation*

- *Design and delivery of the Integrated Training program in Alberta*
- *Design and delivery of the Self-Employment program in Alberta*
- *Design and delivery of the Labour Market Partnerships program in Alberta*

4. Constatations de l'évaluation

4.1 Profil des participants

En Alberta, près de 73 000 prestataires actifs et anciens prestataires de l'assurance-emploi ont participé à des programmes et services découlant de l'EDMT entre 2010 et 2012.

Le profil des participants est présenté dans le tableau 2 selon le sexe, l'âge, le groupe sociodémographique et l'état matrimonial. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi. L'information sur les groupes sociodémographiques est autodéclarée.

Tableau 2. Profil des prestataires actifs et des anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé à des PEMS en Alberta de 2010 à 2012

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Nombre de participants	32 010	40 925
Sexe	Femme = 47 % Homme = 53 %	Femme = 50 % Homme = 50 %
Âge	30 ans et moins = 30 % 31 à 54 ans = 58 % 55 ans et plus = 13 %	30 ans et moins = 32 % 31 à 54 ans = 56 % 55 ans et plus = 12 %
Groupe sociodémographique	Autochtones = 8 % Personnes en situation de handicap = 3 % Membres de minorités visibles = 8 % Immigrants récents = 5 %	Autochtones = 11 % Personnes en situation de handicap = 4 % Membres de minorités visibles = 8 % Immigrants récents = 4 %
État matrimonial	Marié ou conjoint de fait = 33 % Veuf/divorcé/séparé = 16 % Célibataire = 46 %	Marié ou conjoint de fait = 28 % Veuf/divorcé/séparé = 18 % Célibataire = 48 %

Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 35 % Formation en cours d'emploi = 23 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 33 % Diplôme universitaire = 3 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 37 % Formation en cours d'emploi = 27 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 28 % Diplôme universitaire = 3 %
Trois principaux groupes professionnels	Travailleurs qualifiés et artisans = 16 % Travailleurs manuels semi-spécialisés; Autres travailleurs manuels = 13% chacun Personnel de bureau; Personnel intermédiaire de la vente et des services = 11 % chacun	Autres travailleurs manuels = 14 % Travailleurs manuels semi-spécialisés; Autre personnel de la vente et des services; et Personnel intermédiaire de la vente et des services = 13 % chacun Travailleurs qualifiés et artisans = 12 %
Trois principaux secteurs d'activité	Construction = 18 % Commerce de détail = 11 % Fabrication = 10 %	Construction = 15 % Commerce de détail = 13 % Fabrication = 10 %

Remarque : Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Comme le montre le tableau 3, dans l'année précédant leur participation au programme, les anciens prestataires ont des niveaux d'emploi et de revenus inférieurs à ceux des prestataires actifs. Aussi, les anciens prestataires sont plus dépendants des prestations d'aide sociale.

Tableau 3. Niveaux d'emploi et de revenus, et utilisation des prestations d'aide sociale au cours de l'année précédant la participation aux PEMS

Caractéristiques de la situation d'emploi avant la participation aux PEMS	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Revenus d'emploi moyens	29 755 \$	16 285 \$
Pourcentage de prestataires en emploi	98 %	84 %
Pourcentage de prestataires recevant des prestations d'aide sociale	11 %	20 %

4.2 Impacts différentiels pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi

Principales constatations : Dans l'ensemble, les impacts différentiels montrent que les participants au programme de SAB/FP ont amélioré leur participation au marché du travail (emploi et revenus) et réduit leur dépendance au soutien du revenu gouvernemental (c.-à-d. le recours combiné aux prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale) par rapport à ce qu'on constate chez les personnes semblables qui ne participent pas à ces PEMS. Les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui obtiennent des SAEP à eux seuls ont une faible incidence négative, bien que statistiquement non significative, sur la probabilité d'occuper un emploi, ainsi qu'une diminution des revenus d'emploi. Ces participants accroissent également leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement.

En Alberta, les impacts différentiels ont été estimés pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi du programme de SAB/FP, et pour les prestataires actifs des SAEP. De plus, les impacts différentiels pour les participants aux programmes de Formation intégrée/Intégration des immigrants sont inclus dans les impacts différentiels du programme de SAB/FP en raison du reclassement des prestations liées à l'emploi dans le cadre du programme de SAB/FP par l'Alberta. Les impacts différentiels pour le programme de Formation en milieu de travail n'ont pas été produits en raison du petit nombre de participants.

Pour les programmes de SAB/FP, les impacts différentiels présentés ci-dessous sont généralement cohérents avec ceux trouvés dans le cadre du deuxième cycle d'évaluation des EDMT.

Incidence d'emploi

Le graphique 1 présente les impacts différentiels sur l'incidence d'emploi chez les prestataires actifs et les anciens prestataires selon le type de programme²². Les estimations peuvent être interprétées comme étant un changement de la probabilité d'occuper un emploi à la suite de la participation.

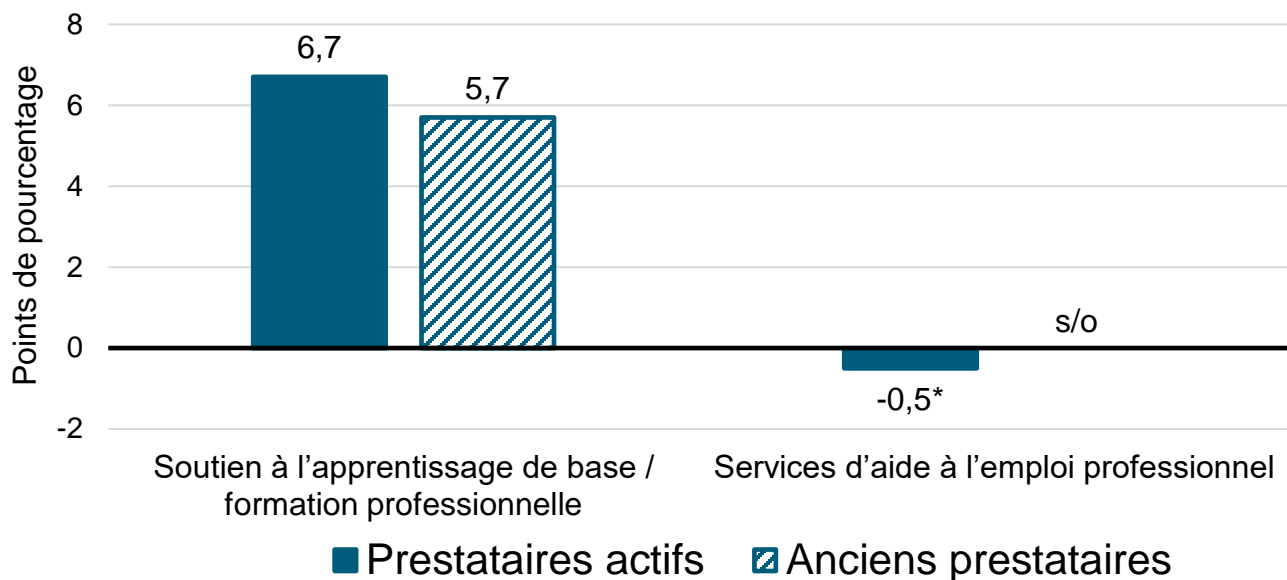
Les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui participent au programme de SAB/FP augmentent leur incidence d'emploi par rapport aux non-participants semblables.

Pour les prestataires actifs qui ont participé aux SAEP uniquement, l'impact différentiel annuel moyen n'était pas statistiquement important. Toutefois, les participants ont connu des diminutions statistiquement significatives dans leur incidence d'emploi 3 et 5 années après leur participation (-1 et -1,1 point de pourcentage respectivement). Les SAEP sont des activités relativement modestes comme le counseling, l'aide à la recherche d'emploi et la gestion des cas, qui mettent l'accent sur des retours au travail plus rapides pour les participants. Les SAEP qui ne sont pas offerts avec des interventions plus longues ne sont pas censés accroître les habiletés des participants ou influencer leurs niveaux d'emploi dans une grande mesure²³.

²² Une personne est considérée comme étant « en emploi » si elle a gagné plus d'un dollar grâce à un emploi ou un travail indépendant au cours d'une année civile.

²³ Par exemple, certains SAEP ne visent pas le retour immédiat au travail, notamment le counseling, la gestion des cas et l'orientation professionnelle.

Graphique 1. Changement de la probabilité d'occuper un emploi chez les participants par rapport aux non-participants (moyenne annuelle)



Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 ans après le programme, pour le SAB/FP et 5 ans dans le cas des SAEP).
 * L'impact moyen annuel n'est pas statistiquement significatif. Toutefois, les participants aux SAEP ont connu une baisse de l'incidence de l'emploi 3 et 5 ans après leur participation au programme (1 et 1,1 point de pourcentage respectivement).

Revenus d'emploi

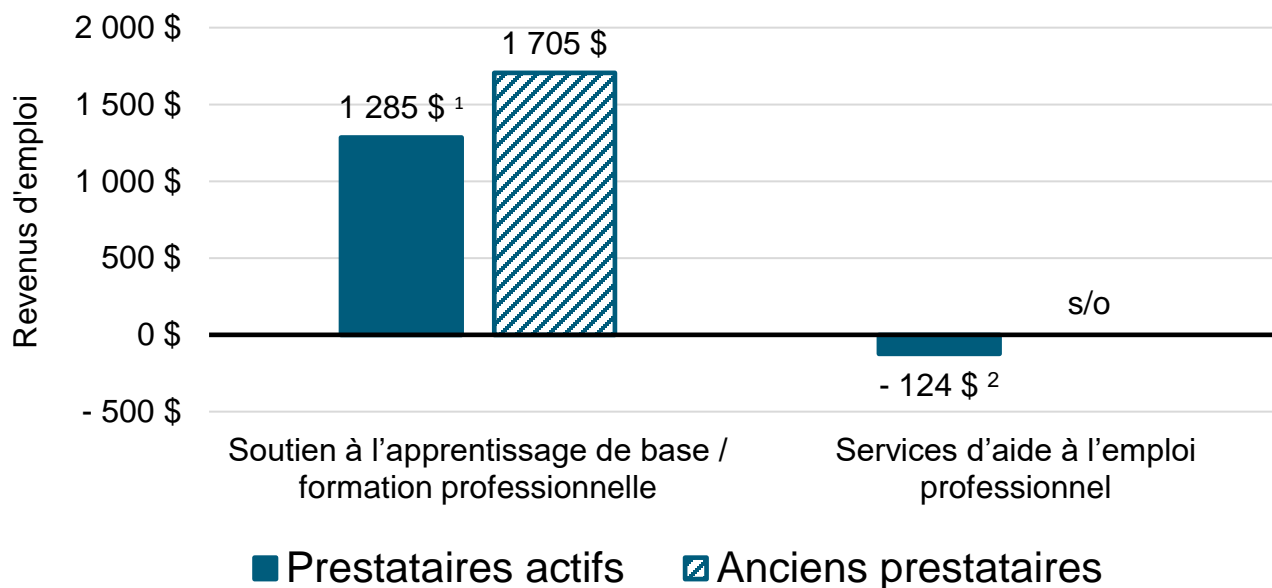
Le graphique 2 montre l'augmentation annuelle moyenne des revenus d'emploi pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi au cours de la période postérieure à leur participation.

- Les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui participent au programme de SAB/FP font l'expérience d'une incidence positive, bien que statistiquement non significative, sur leur revenu d'emploi moyen annuel par rapport aux non-participants semblables. Bien que l'incidence ne soit pas statistiquement importante pour l'ensemble de la période après le programme, les participants connaissent une augmentation statistiquement significative (1 724 dollars) 2 années après la participation au programme.
- Les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé aux SAEP connaissent une diminution, bien que statistiquement non significative, de leur revenu d'emploi moyen annuel par rapport aux non-participants semblables. Bien que l'impact ne soit pas statistiquement significatif pour l'ensemble de la période après le programme, une diminution statistiquement significative du revenu d'emploi de -488 dollars a été constatée un an après la participation au programme.
 - Toutefois, comme il a été mentionné ci-dessus, ces services sont des activités relativement modestes et, par eux-mêmes, ne sont pas censés avoir une influence considérable sur les résultats du marché du travail. De plus, ces services ne visent pas à mettre à niveau le degré de scolarité ou les compétences des participants, et ne sont donc pas nécessairement censés les aider à décrocher des emplois mieux rémunérés. L'obtention d'emplois mieux rémunérés

dépend davantage des compétences et du niveau de scolarité des participants avant leur participation au programme.

- Les anciens prestataires d'assurance-emploi qui ont participé au programme de SAB/FP ont accru leur revenu d'emploi comparativement aux participants semblables qui ont bénéficié des SAEP uniquement.

Graphique 2. Revenus d'emploi des participants comparés à ceux des non-participants (moyenne annuelle)



Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 ans après le programme pour le SAB/FP et 5 ans dans le cas des SAEP.

¹ L'impact n'est pas statistiquement significatif. Toutefois, une hausse statistiquement significative des revenus (1 724 \$) a été remarquée 2 ans après la participation au programme.

² L'impact n'est pas statistiquement significatif. Toutefois, une baisse statistiquement significative des revenus (-488 \$) a été constatée un an après le programme.

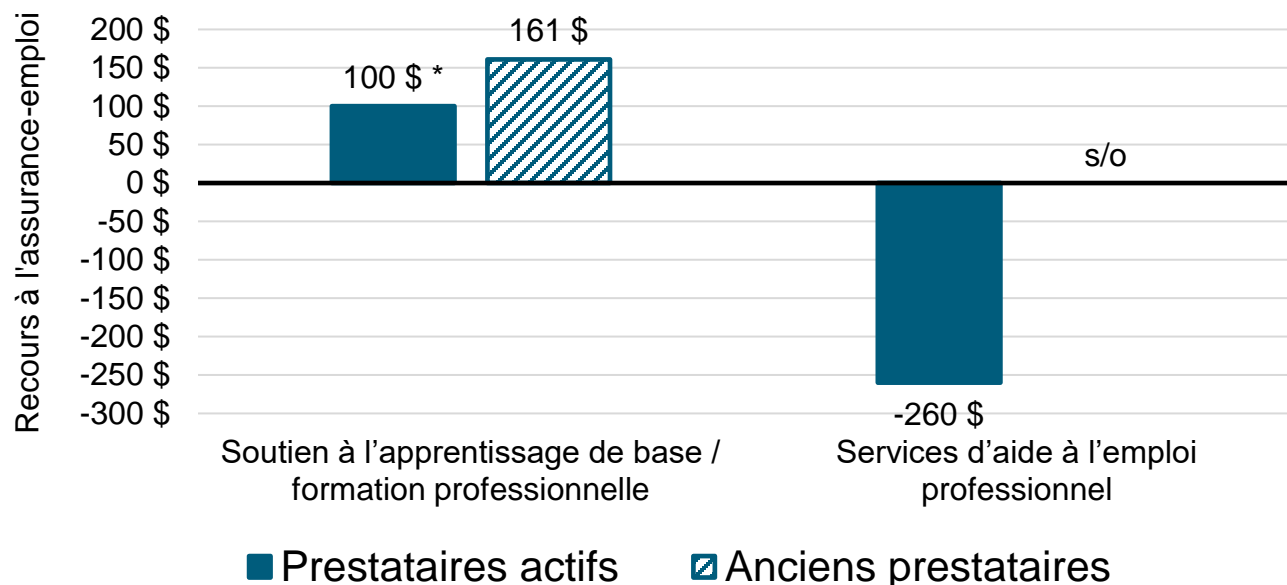
Recours aux prestations d'assurance-emploi

Le graphique 3 présente les impacts différentiels moyens annuels sur l'utilisation des prestations d'assurance-emploi pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi.

- Les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui participent au programme de SAB/FP ne connaissent pas d'augmentation statistiquement significative dans leur utilisation annuelle moyenne des prestations d'assurance-emploi dans la période suivant la participation au programme, comparativement aux non-participants semblables. Toutefois, une hausse statistiquement significative de 405 dollars a été remarquée 2 ans après la participation au programme.
- Les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui participent aux SAEP réduisent leur prestation annuelle moyenne de l'assurance-emploi.
- Les anciens prestataires d'assurance-emploi qui participent au programme de SAB/FP recourent davantage aux prestations d'assurance-emploi dans la période postérieure au programme.

- Dans le cas du programme de SAB/FP, l'augmentation du recours aux prestations d'assurance-emploi par les anciens prestataires est conforme aux évaluations antérieures. Pour les anciens prestataires du programme de SAB/FP, l'augmentation ne représente pas nécessairement un impact négatif. Par suite de leur participation à ces interventions, les anciens prestataires sont plus susceptibles d'être de nouveau admissibles aux prestations d'assurance-emploi en raison de leur participation accrue au marché du travail, démontrée par des taux d'emploi et des revenus supérieurs.

Graphique 3. Variation dans le recours aux prestations d'assurance-emploi (moyenne annuelle)



Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 ans après la participation au programme pour le SAB/FP et 5 ans dans le cas des SAEP.

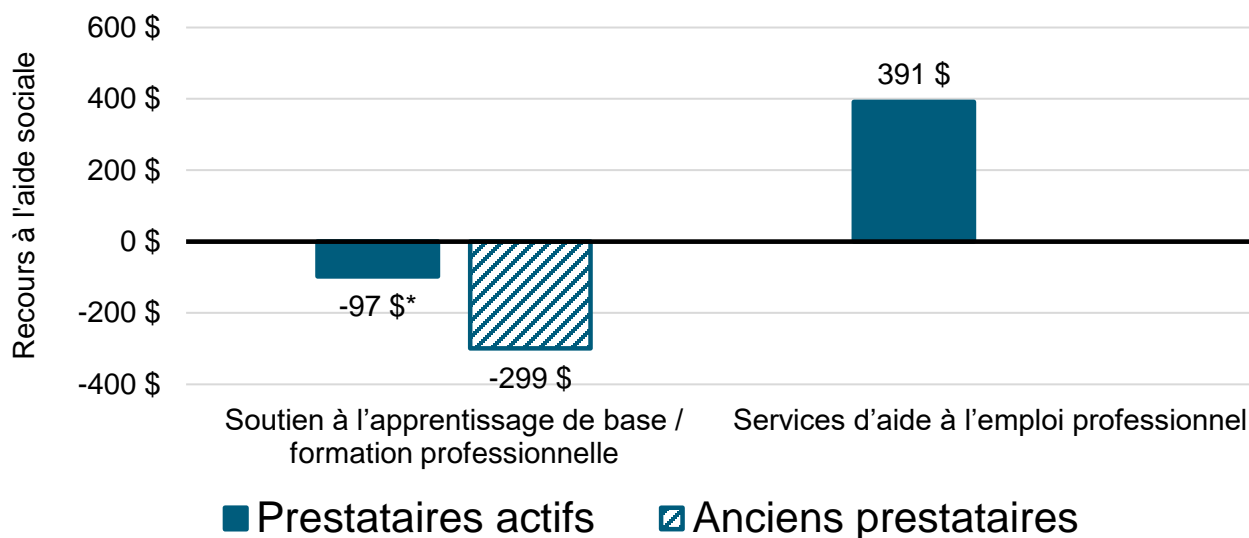
*L'impact n'est pas statistiquement significatif. Toutefois, une hausse statistiquement significative de 405\$ a été remarquée 2 ans après la participation au programme.

Recours aux prestations d'aide sociale

Comme le montre le graphique 4, les prestataires actifs et les anciens prestataires d'assurance-emploi qui participent au programme de SAB/FP recourent moins aux prestations d'aide sociale dans la période postérieure au programme. Bien que la moyenne annuelle pour les prestataires actifs ne soit pas statistiquement significative pour l'ensemble de la période postérieure au programme, les participants ont diminué leur recours aux prestations d'aide sociale 3 et 4 années après leur participation au programme de 211 dollars et 148 dollars respectivement.

Les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui obtiennent des SAEP recourent davantage aux prestations d'aide sociale que les non-participants semblables.

Graphique 4. Variation dans le recours aux prestations d'aide sociale (moyenne annuelle)



Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 ans après la participation au programme pour le SAB/FP et 5 ans dans le cas des SAEP.

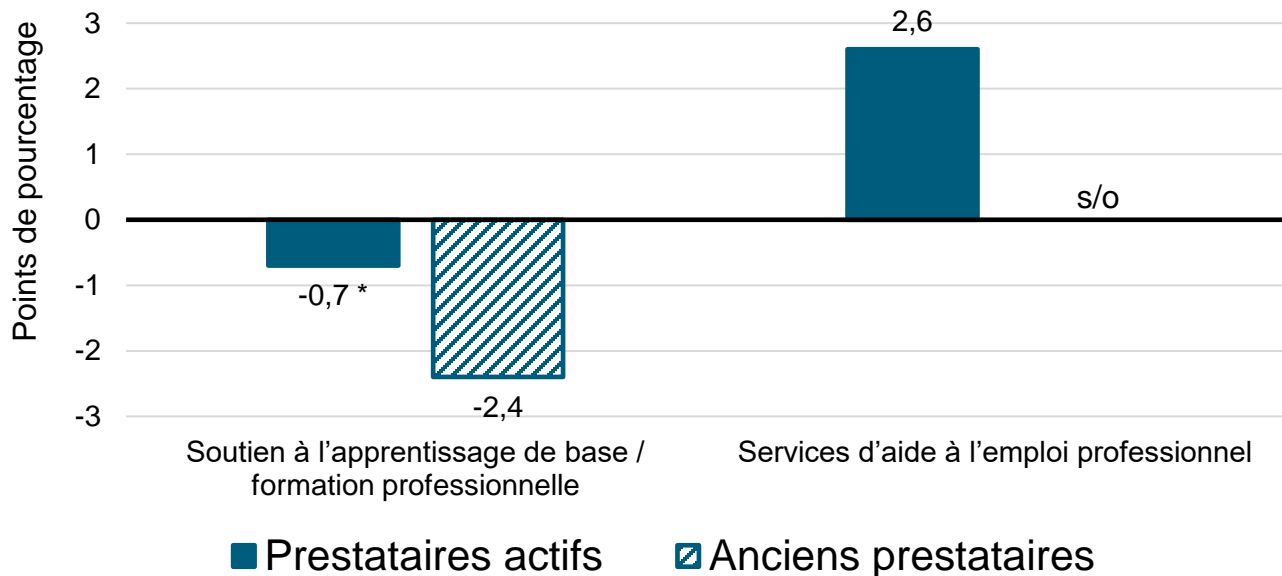
*L'impact n'est pas statistiquement significatif, sur l'ensemble de la période postérieure à la participation, comme moyenne annuelle. Toutefois, les participants ont diminué leur recours aux prestations d'aide sociale 3 et 4 ans après leur participation au programme de 211 \$ et 148 \$ respectivement.

Dépendance à l'égard du soutien du revenu du gouvernement

Comme l'indique le graphique 5, les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui participent au programme de SAB/FP réduisent leur niveau global de dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu (prestations combinées d'assurance-emploi et d'aide sociale). Bien que les conclusions concernant les participants actifs au programme de SAB/FP ne soient pas statistiquement significatives pour l'ensemble de la période suivant la participation au programme, les participants ont réduit leur dépendance de 1,4 point de pourcentage 3 ans après leur participation.

Les prestataires actifs d'assurance-emploi qui obtiennent des SAEP augmentent leur niveau de dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement.

Graphique 5. Variation dans la dépendance des participants à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement (moyenne annuelle)



Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 ans après la participation au programme pour le SAB/FP et 5 ans dans le cas des SAEP.

*L'impact n'est pas statistiquement significatif pour l'ensemble de la période postérieure à la participation. Toutefois, les participants ont réduit de 1,4 point de pourcentage leur dépendance à l'égard des mesures de soutien de revenu du gouvernement 3 ans après leur participation au programme.

4.3 Impacts différentiels selon le sous-groupe de participants

Femmes participantes

Près de 35 625 anciennes prestataires et prestataires actives de l'assurance-emploi ont participé à des programmes et services découlant d'EDMT en Alberta de 2010 à 2012. Ainsi, les femmes représentaient près de 49 % des participants.

Le profil des participantes est présenté dans le tableau 4, selon l'âge, le groupe sociodémographique et l'état matrimonial. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi, partie I. L'information sur les groupes sociodémographiques est autodéclarée.

Tableau 4. Profil des participantes en Alberta de 2010 à 2012

Catégories	Prestataires actives	Anciennes prestataires
Nombre de participantes	14 972	20 654
Âge	30 ans et moins = 29 % 31 à 54 ans = 59 % 55 ans et plus = 13 %	30 ans et moins = 35 % 31 à 54 ans = 55 % 55 ans et plus = 10 %
Groupe sociodémographique	Autochtones = 10 % Personnes en situation de handicap = 3 % Membres de minorités visibles = 6 % Immigrantes récentes = 4 %	Autochtones = 12 % Personnes en situation de handicap = 4 % Membres de minorités visibles = 6 % Immigrantes récentes = 4 %
État matrimonial	Mariée ou conjointe de fait = 31 % Veuve/divorcée/séparée = 22 % Célibataire = 43 %	Mariée ou conjointe de fait = 28 % Veuve/divorcée/séparée = 23 % Célibataire = 44 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 43 % Formation en cours d'emploi = 20 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 25 % Diplôme universitaire = 4 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 44 % Formation en cours d'emploi = 23 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 22 % Diplôme universitaire = 4 %
Trois principaux groupes professionnels	Personnel intermédiaire de la vente et des services = 19 % Personnel de bureau = 18 % Autres professionnels de la vente et des services = 14 %	Personnel intermédiaire de la vente et des services = 22 % Personnel de bureau; Autre personnel de la vente et des services = 17 % chacun Personnel semi-professionnel et technique = 7 %
Trois principaux secteurs d'activité	Commerce de détail = 15 % Services d'hébergement et de restauration = 12 % Soins de santé et assistance sociale = 11 %	Commerce de détail = 17 % Services d'hébergement et de restauration = 13 % Soins de santé et assistance sociale = 10 %

Remarque : Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Principales constatations :

- Les anciennes prestataires de l'assurance-emploi et les prestataires actives qui participent aux programmes de SAB/FP améliorent leur participation au marché du travail en augmentant leur incidence d'emploi et leurs revenus d'emploi. Seules les anciennes prestataires réduisent leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement, c'est-à-dire leur utilisation combinée des prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale.
- Dans le cas des SAEP, les participantes augmentent leur dépendance annuelle moyenne à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement après leur participation à cause de l'accroissement des prestations d'aide sociale.

Le tableau 5 présente le détail des impacts différentiels.

Par exemple, les résultats montrent que par rapport aux groupes témoins :

- Les prestataires actives qui participent au programme de SAB/FP ont obtenu des revenus annuels moyens plus élevés (+2 489 dollars) et ont augmenté leur incidence d'emploi (+6,6 points de pourcentage).
- Les anciennes prestataires qui participent au programme de SAB/FP ont obtenu des revenus annuels moyens plus élevés (+1 710 dollars) et ont augmenté leur incidence d'emploi (+6,1 points de pourcentage). Elles ont également diminué leur dépendance annuelle moyenne à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement (-2,6 points de pourcentage), principalement en raison d'une diminution du recours aux prestations d'aide sociale (-420 dollars par année);
- Les prestataires actives de l'assurance-emploi qui obtiennent des SAEP augmentent leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement (+3 points de pourcentage) en raison de l'augmentation du recours aux prestations d'aide sociale (410 dollars par année). Les résultats au chapitre des revenus d'emploi annuels moyens ne sont pas statistiquement significatifs.

Tableau 5. Impacts différentiels pour les participantes (moyenne annuelle)

Indicateur	SAB/FP – prestataires actives	SAB/FP – anciennes prestataires	SAEP – prestataires actives
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	6,6***	6,1***	0,3 ²
Revenus d'emploi (\$)	2 489***	1 710***	146 ³
Prestations d'assurance-emploi (\$)	-76 ¹	325***	-214***
Prestations d'aide sociale (\$)	6	-420***	410***

Indicateur	SAB/FP – prestataires actives	SAB/FP – anciennes prestataires	SAEP – prestataires actives
Dépendance aux mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	0,3	-2,6***	3***
n =	1 048	1 313	13 873

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.)

Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 ans après la participation au programme pour le SAB/FP et 5 ans dans le cas des SAEP.

¹ Bien que l'impact annuel moyen sur les prestations d'assurance-emploi (-76 \$) ne soit pas statistiquement significatif pour l'ensemble de la période suivant la participation, les prestataires actives de l'assurance-emploi qui participent au programme de SAB/FP ont diminué leur recours aux prestations d'assurance-emploi un an après leur participation au programme (-342 \$).

² Bien que l'impact annuel moyen sur l'incidence d'emploi (0,3 point de pourcentage) ne soit pas statistiquement significatif pour l'ensemble de la période suivant la participation, les participantes ont augmenté leur incidence d'emploi de 1,1 point de pourcentage un an après leur participation au programme.

³ Bien que l'impact annuel moyen sur les revenus d'emploi (146 \$) ne soit pas statistiquement significatif pour l'ensemble de la période suivant la participation au programme, les participantes ont connu une diminution de leurs revenus d'emploi (-701 \$) un an après leur participation au programme.

Hommes participants

Près de 37 300 anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé à des programmes et services découlant d'EDMT en Alberta entre 2010 et 2012 sont des hommes. Les hommes représentent ainsi près de 51 % des participants.

Le profil des participants masculins est présenté dans le tableau 6, selon l'âge, le groupe sociodémographique et l'état matrimonial. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi. L'information sur les groupes sociodémographiques est autodéclarée.

Tableau 6. Profil des participants masculins en Alberta de 2010 à 2012

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Nombre de participants	17 038	20 271
Âge	30 ans et moins = 30 % 31 à 54 ans = 57 % 55 ans et plus = 13 %	30 ans et moins = 29 % 31 à 54 ans = 58 % 55 ans et plus = 13 %

Groupe sociodémographique	Autochtones = 7 % Personnes en situation de handicap = 3 % Membres de minorités visibles = 8 % Immigrants récents = 5 %	Autochtones = 11 % Personnes en situation de handicap = 4 % Membres de minorités visibles = 9 % Immigrants récents = 4 %
État matrimonial	Marié ou conjoint de fait = 35 % Veuf/divorcé/séparé = 11 % Célibataire = 47 %	Marié ou conjoint de fait = 27 % Veuf/divorcé/séparé = 12 % Célibataire = 51 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 28 % Formation en cours d'emploi = 26 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 40 % Diplôme universitaire = 2 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 29 % Formation en cours d'emploi = 31 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 34 % Diplôme universitaire = 2 %
Trois principaux groupes professionnels	Travailleurs qualifiés et artisans = 27 % Travailleurs manuels semi-spécialisés = 20 % Autres travailleurs manuels = 19 %	Travailleurs qualifiés et artisans; Autres travailleurs manuels = 22 % chacun Travailleurs manuels semi-spécialisés = 21 % Autre personnel de la vente et des services = 9 %
Trois principaux secteurs d'activité	Construction = 28 % Fabrication = 14 % Services administratifs et de soutien, gestion des déchets et d'assainissement = 9 %	Construction = 24 % Fabrication = 15 % Services administratifs et de soutien, gestion des déchets et d'assainissement = 9 %

*Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Principales constatations

- Les anciens prestataires de l'assurance-emploi et les prestataires actifs qui participent au programme de SAB/FP augmentent leur participation au marché du travail grâce à l'accroissement de leur incidence d'emploi et de leurs revenus d'emploi. Les anciens prestataires réduisent également leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement, c'est-à-dire leur utilisation combinée des prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale.

- Les prestataires masculins actifs des SAEP diminuent leur incidence d'emploi et augmentent leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement comparativement aux non-participants semblables

Le tableau 7 présente le détail des impacts différentiels. Par exemple, les résultats montrent que par rapport aux groupes témoins :

- Les anciens prestataires du programme de SAB/FP augmentent leur incidence annuelle moyenne d'emploi (+5,6 points de pourcentage). Ils diminuent également leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement (-3,8 points de pourcentage), en raison de la diminution de leur recours aux prestations d'aide sociale (-585 dollars). Bien que cela ne soit pas statistiquement significatif pour le montant annuel moyen, les participants masculins ont également accru leurs revenus d'emploi à moyen terme. Des augmentations statistiquement significatives des revenus d'emploi ont été constatées 3 et 4 ans après la participation au programme (+2 641 dollars et 3 040 dollars respectivement).
- Les prestataires actifs des SAEP ont une incidence annuelle moyenne d'emploi inférieure (-1,2 point de pourcentage). Ils ont également une dépendance supérieure aux mesures de soutien du revenu du gouvernement (+2,1 points de pourcentage), en raison de l'augmentation de leur recours aux prestations d'aide sociale (+322 dollars par année).

Tableau 7. Impacts différentiels pour les participants masculins (moyenne annuelle)

Indicateur	SAB/FP - prestataires actifs	SAB/FP - anciens prestataires	CEAS - prestataires actifs
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	7,2***	5,6***	-1,2**
Revenus d'emploi (\$)	2 561*	1,031 ²	144
Prestations d'assurance-emploi (\$)	239 ¹	128	-280***
Prestations d'aide sociale (\$)	44	-585***	322***
Dépendance aux mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	-0,3	-3,8***	2,1***
n =	914	849	16 076

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.)

Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 ans après la participation au programme pour le SAB/FP et 5 ans dans le cas des SAEP.

¹ Bien que l'impact moyen annuel sur les prestations d'assurance-emploi (239 \$) ne soit pas statistiquement significatif pour l'ensemble de la période postérieure au programme, les participants augmentent leur recours aux prestations d'assurance-emploi 2 et 3 ans après leur participation au programme (+476 \$ et 550 \$ respectivement).

² Bien que l'impact moyen annuel sur les revenus d'emploi (+1,031) ne soit pas statistiquement significatif pour l'ensemble de la période postérieure à la participation, les participants ont connu une augmentation de leurs revenus 3 et 4 ans après leur participation au programme (+2 641 \$ et 3 040 \$ respectivement).

Jeunes participants

Près de 22 500 anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé aux programmes de 2010 à 2012 étaient âgés de 30 ans ou moins au début de leur participation. Ce groupe représente environ 31 % des participants.

Le profil des jeunes participants est présenté dans le tableau 8 selon le sexe, le groupe sociodémographique et l'état matrimonial. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi. L'information sur les groupes sociodémographiques est autodéclarée.

Tableau 8. Profil des jeunes participants en Alberta de 2010 à 2012

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Nombre de participants	9 472	13 015
Sexe	Femme = 45 % Homme = 55 %	Femme = 55 % Homme = 45 %
Groupe sociodémographique	Autochtones = 8 % Personnes en situation de handicap = 2 % Membres de minorités visibles = 5 % Immigrants récents = 4 %	Autochtones = 12 % Personnes en situation de handicap = 3 % Membres de minorités visibles = 5 % Immigrants récents = 3 %
État matrimonial	Marié ou conjoint de fait = 25 % Veuf/divorcé/séparé = 5 % Célibataire = 66 %	Marié ou conjoint de fait = 23 % Veuf/divorcé/séparé = 9 % Célibataire = 64 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 30 % Formation en cours d'emploi = 25 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 40 % Diplôme universitaire = 2 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 36 % Formation en cours d'emploi = 30 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 29 % Diplôme universitaire = 2 %

Trois principaux groupes professionnels	Travailleurs qualifiés et artisans = 26 % Autres travailleurs manuels = 15 % Personnel intermédiaire de la vente et des services; Autre personnel de la vente et des services = 11 % chacun	Autres travailleurs manuels = 16 % Personnel intermédiaire de la vente et des services; Travailleurs qualifiés et artisans = 15 % chacun Autre personnel de la vente et des services = 14 %
Trois principaux secteurs d'activité	Construction = 25 % Commerce de détail = 12 % Services d'hébergement, restauration; Fabrication = 9 % chacun	Construction = 17 % Commerce de détail = 15 % Services d'hébergement et de restauration = 11 %

Remarque : Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Principales constatations

- Les jeunes anciens prestataires qui participent aux programmes SAB/FP améliorent leur participation au marché du travail, grâce à l'accroissement de leur incidence d'emploi et de leur revenu d'emploi. Ils réduisent également leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement.
- Les jeunes prestataires actifs qui participent aux SAEP augmentent leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement et ont des résultats mitigés et statistiquement non significatifs pour leur participation au marché du travail.
- Les jeunes prestataires actifs de l'assurance-emploi qui participent au programme de SAB/FP connaissent des augmentations à court terme de leurs revenus d'emploi. La majorité de leurs résultats sont mitigés et statistiquement non significatifs.

Le tableau 9 présente le détail des impacts différentiels.

Par exemple, les résultats montrent que par rapport aux groupes témoins :

- Les jeunes anciens prestataires de l'assurance-emploi qui ont participé au programme de SAB/FP ont une incidence annuelle moyenne d'emploi supérieure (+4,4 points de pourcentage). Ils dépendent également moins des mesures de soutien du revenu du gouvernement (-2,5 points de pourcentage), principalement en diminuant leur recours aux prestations d'aide sociale (-406 dollars).
 - Bien que cela ne soit pas statistiquement significatif pour le montant moyen annuel, les jeunes ont connu une augmentation statistiquement significative de leurs revenus d'emploi 4 ans après leur participation au programme (+1 981 dollars).
- Les jeunes prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé aux SAEP ont un taux annuel moyen de dépendance aux mesures de soutien du revenu du gouvernement supérieur (+1,9 point

de pourcentage), en raison de l'augmentation de leur recours aux prestations d'aide sociale (+290 dollars).

- Bien que l'impact annuel moyen sur l'incidence d'emploi (-0,7 point de pourcentage) ne soit pas statistiquement significatif pour l'ensemble de la période suivant la participation au programme, les participants ont diminué leur incidence d'emploi 3 et 5 ans après leur participation de 1,4 et 1,7 point de pourcentage.

Tableau 9. Impacts différentiels pour les jeunes participants (moyenne annuelle)

Indicateur	SAB/FP – prestataires actifs	SAB/FP – anciens prestataires	SAEP – prestataires actifs
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	0,6	4,4**	-0,7 ⁵
Revenus d'emploi (\$)	2 632 ¹	1 367 ⁴	574
Prestations d'assurance-emploi (\$)	264 ²	473***	-236***
Prestations d'aide sociale (\$)	57	-406***	290***
Dépendance aux mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	1,5 ³	-2,5**	1,9***
n =	595	758	8 843

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.)

Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 ans après le programme pour le SAB/FP et 5 ans dans le cas des SAEP.

¹ Bien que l'impact moyen annuel sur les revenus d'emploi (+2 632 \$) ne soit pas statistiquement significatif pour l'ensemble de la période postérieure à la participation, les participants ont connu une augmentation de leurs revenus d'emploi 2 ans après leur participation au programme (+3 239 \$).

² Bien que l'impact moyen annuel sur les prestations d'assurance-emploi ne soit pas statistiquement significatif pour l'ensemble de la période postérieure au programme, les participants ont augmenté de 524 \$ leur recours aux prestations d'assurance-emploi 2 ans après leur participation au programme.

³ Bien que l'impact annuel moyen sur la dépendance aux mesures de soutien du revenu ne soit pas statistiquement significatif pour l'ensemble de la période postérieure à la participation au programme, les participants ont augmenté de 2,5 points de pourcentage leur dépendance 3 ans après leur participation au programme.

⁴ Bien que l'impact annuel moyen sur les revenus d'emploi (+1 367 \$) ne soit pas statistiquement significatif pour l'ensemble de la période postérieure à la participation, les participants ont connu une augmentation de leurs revenus d'emploi 4 ans après leur participation au programme (+1 981 \$).

⁵ Bien que l'impact annuel moyen sur l'incidence d'emploi (-0,7 point de pourcentage) ne soit pas statistiquement significatif pour l'ensemble de la période suivant la participation au programme, les participants ont diminué leur incidence d'emploi 3 et 5 ans après leur participation de 1,4 et 1,7 point de pourcentage respectivement.

Travailleurs âgés participants

Près de 4 100 prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé aux programmes de 2010 à 2012 étaient âgés de 55 ans ou plus au début de leur participation. Ce groupe représente environ 6 % des participants.

Le profil des travailleurs âgés participants est présenté dans le tableau 10, selon le sexe, le groupe sociodémographique et l'état matrimonial. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi. L'information sur les groupes sociodémographiques est autodéclarée.

Tableau 10. Profil des travailleurs âgés participants en Alberta de 2010 à 2012

Catégories	Prestataires actifs
Nombre de participants	4 075
Sexe	Femme = 47 % Homme = 53 %
Groupe sociodémographique	Autochtones = 6 % Personnes en situation de handicap = 4 % Membres de minorités visibles = 5 % Immigrants récents = 1 %
État matrimonial	Marié ou conjoint de fait = 37 % Veuf/divorcé/séparé = 30 % Célibataire = 29 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 40 % Formation en cours d'emploi = 24 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 25 % Diplôme universitaire = 3 %
Trois principaux groupes professionnels	Travailleurs manuels semi-spécialisés = 17 % Autres professionnels de la vente et des services = 14 % Personnel intermédiaire de la vente et des services = 12 %
Trois principaux secteurs d'activité	Commerce de détail = 12 % Construction = 11 % Fabrication = 10 %

Remarque : Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Principales constatations : Les impacts différentiels révèlent que les travailleurs âgés qui sont des prestataires actifs de l'assurance-emploi et qui participent aux SAEP augmentent leurs revenus d'emploi annuels moyens à la suite de leur participation au programme. Toutefois, ils augmentent également leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement (c'est-à-dire

leur utilisation combinée des prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale) par rapport aux non-participants semblables.

En raison de chiffres insuffisants, les impacts différentiels sont estimés uniquement pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui participent aux SAEP.

Le tableau 11 présente le détail des impacts différentiels. Par exemple, les résultats montrent que par rapport au groupe témoin :

- Les travailleurs âgés qui sont des prestataires actifs de l'assurance-emploi et qui participent aux SAEP ont des revenus annuels supérieurs (+984 dollars). Une augmentation statistiquement non significative est également constatée dans l'incidence d'emploi. Ces participants augmentent également leur dépendance annuelle moyenne aux mesures de soutien de revenu du gouvernement (+2 points de pourcentage) au moyen d'augmentations des prestations d'assurance-emploi (+500 dollars par année).

Tableau 11. Impacts différentiels pour les travailleurs âgés participants (moyenne annuelle)

Indicateur	CEAS – prestataires actifs
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	1
Revenus d'emploi (\$)	984*
Prestations d'assurance-emploi (\$)	-146*
Prestations d'aide sociale (\$)	500***
Dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	2**
n =	3 857

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.)
Remarque : Les impacts sont estimés sur 5 ans pour les SAEP.

Immigrants récents²⁴

De 2010 à 2012, 1 600 prestataires de l'assurance-emploi qui ont participé à des programmes et services découlant d'EDMT en Alberta étaient des immigrants récents. Ce groupe représente environ 2 % des participants.

Le profil des immigrants récents participants est présenté dans le tableau ci-dessous selon le sexe, l'âge et l'état matrimonial. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur

²⁴ Aux fins de la présente évaluation, les « immigrants récents » sont définis comme des personnes qui ont immigré au Canada dans les 5 années qui ont précédé leur participation aux PEMS.

secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi.

Tableau 12. Profil des immigrants récents participants en Alberta de 2010 à 2012

Catégories	Prestataires actifs
Nombre de participants	1 600
Sexe	Femme = 42 % Homme = 58 %
Âge	30 ans et moins = 22 % 31 à 54 ans = 74 % 55 ans et plus = 3 %
État matrimonial	Marié ou conjoint de fait = 70 % Veuf/divorcé/séparé = 10 % Célibataire = 17 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 31 % Formation en cours d'emploi = 31 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 27 % Diplôme universitaire = 6 %
Trois principaux groupes professionnels	Autres professionnels de la vente et des services = 18 % Autres travailleurs manuels = 14 % Travailleurs manuels semi-spécialisés = 13 %
Trois principaux secteurs d'activité	Fabrication = 20 % Services administratifs et de soutien, gestion des déchets et d'assainissement = 11 % Commerce de détail; Services d'hébergement et de restauration = 10 % chacun

Remarque : Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Principales constatations : Les immigrants récents qui sont des prestataires actifs de l'assurance-emploi et qui participent aux SAEP ont augmenté leur dépendance annuelle moyenne aux mesures de soutien du revenu (c'est-à-dire, leur utilisation combinée des prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale) comparativement aux non-participants semblables. Les impacts différentiels sur la participation au marché du travail ne sont pas statistiquement significatifs.

En raison de chiffres insuffisants, les impacts différentiels sont estimés uniquement pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui participent aux SAEP.

Le tableau 13 présente le détail des impacts différentiels. Les résultats montrent que par rapport au groupe témoin, les immigrants récents prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé aux SAEP augmentent leur dépendance annuelle moyenne aux mesures de soutien du revenu du gouvernement (+1,6 point de pourcentage) par l'augmentation des prestations d'aide sociale (+254 dollars par année). Les impacts sur la participation au marché du travail ne sont pas statistiquement significatifs.

Tableau 13. Impacts différentiels pour les immigrants récents ayant participé au programme de SAEP (moyenne annuelle)

Indicateur	SAEP – prestataires actifs
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	2,5
Revenus d'emploi (\$)	613
Prestations d'assurance-emploi (\$)	-44 ¹
Prestations d'aide sociale (\$)	254 ^{***}
Dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	1,6 ^{**}
n =	1 398

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.)

Remarque : Les impacts sont estimés sur 5 ans après le programme pour les SAEP.

¹ Bien que l'impact annuel moyen sur les prestations d'assurance-emploi ne soit pas statistiquement significatif pour l'ensemble de la période suivant la participation, les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui participent aux SAEP ont diminué leur recours aux prestations d'assurance-emploi pendant la première année suivant leur participation au programme d'un montant statistiquement significatif de -402 \$.

Membres de minorités visibles

Près de 3 100 anciens prestataires de l'assurance-emploi qui ont participé à des programmes en Alberta de 2010 à 2012 se sont déclarés comme appartenant à une minorité visible. Ce groupe représente 4 % des participants.

Le profil des participants est présenté ci-dessous selon le sexe, l'âge et l'état matrimonial. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi.

Tableau 14. Profil des participants appartenant à une minorité visible en Alberta de 2010 à 2012

Catégories	Anciens prestataires
Nombre de participants	3 082
Sexe	Femme = 43 % Homme = 57 %
Âge	30 ans et moins = 23 % 31 à 54 ans = 68 % 55 ans et plus = 10 %
État matrimonial	Marié ou conjoint de fait = 39 % Veuf/divorcé/séparé = 19 % Célibataire = 37 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 37 % Formation en cours d'emploi = 30 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 25 % Diplôme universitaire = 4 %
Trois principaux groupes professionnels	Autre personnel de la vente et des services = 16 % Travailleurs manuels semi-spécialisés = 15 % Autres travailleurs manuels = 14 %
Trois principaux secteurs d'activité	Fabrication = 16 % Services administratifs et de soutien, gestion des déchets et d'assainissement = 11 % Commerce de détail; Construction = 10 % chacun

Remarque : Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Principales constatations : Les membres de minorités visibles qui sont des anciens participants au programme de SAB/FP ont une incidence d'emploi supérieure (+4,2 points de pourcentage). Ils ont toutefois connu une diminution de leurs revenus d'emploi à court terme.

En raison de chiffres insuffisants, les impacts différentiels sont estimés uniquement pour les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui participent au programme de SAB/FP. Le tableau 15 présente le détail des impacts différentiels.

Les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui participent au programme de SAB/FP et qui appartiennent à une minorité visible ont connu une augmentation de leur incidence d'emploi de 4,2 points de pourcentage. Bien que l'impact annuel moyen sur les revenus d'emploi ne soit pas statistiquement significatif pour l'ensemble de la période postérieure à la participation, les participants

ont connu une diminution de leurs revenus une et 2 années après leur participation au programme (4 136 et 3 070 dollars respectivement).

Tableau 15. Impacts différentiels pour les membres de minorités visibles ayant participé aux programmes de SAB/FP (moyenne annuelle)

Indicateur	SAB/FP – anciens prestataires
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	4,2*
Revenus d'emploi (\$)	-1 668 ¹
Prestations d'assurance-emploi (\$)	-168 ²
Prestations d'aide sociale (\$)	21
Dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	0,1
n =	285

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.)

Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme pour le SAB/FP.

¹ Bien que l'impact annuel moyen sur les revenus d'emploi ne soit pas statistiquement significatif pour l'ensemble de la période postérieure à la participation, les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui participent au programme de SAB/FP connaissent une diminution de leurs revenus une et 2 années après leur participation au programme (-4 136 \$ et -3 070 \$ respectivement).

² Bien que l'impact annuel moyen sur les prestations d'assurance-emploi ne soit pas statistiquement significatif pour l'ensemble de la période suivant la participation, les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui participent au programme de SAB/FP ont diminué leurs prestations d'assurance-emploi 2 ans après leur participation au programme (-495 \$).

4.4 Impacts différentiels pour les participants au programme de SAB/FP selon la région

Une analyse supplémentaire a été effectuée pour examiner les impacts différentiels pour les prestataires actifs et les anciens prestataires qui participent au programme de SAB/FP par région (c'est-à-dire, pour les participants à Calgary et pour les participants en dehors de Calgary).

Participants au programme de SAB/FP à Calgary

Principales constatations :

- Les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui participent au programme de SAB/FP à Calgary ont connu une hausse de leur incidence annuelle moyenne d'emploi de 5 points de pourcentage comparativement aux non-participants semblables. Les autres estimations n'étaient pas statistiquement significatives.
- Les conclusions pour les anciens prestataires de l'assurance-emploi à Calgary sont mitigées et statistiquement non significatives.

Tableau 16. Impacts différentiels pour les participants aux programmes de SAB/FP à Calgary (moyenne annuelle)

Indicateur	SAB/FP – prestataires actifs	SAB/FP – anciens prestataires
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	5**	2,3 ²
Revenus d'emploi (\$)	1 493	-150 ³
Prestations d'assurance-emploi (\$)	-120	-100 ⁴
Prestations d'aide sociale (\$)	-70	-185 ⁵
Dépendance aux mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	-1,2 ¹	-1,3
n =	666	822

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.)

Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme pour SAB/FP.

¹ Bien que l'impact annuel moyen sur la dépendance aux mesures de soutien du revenu ne soit pas statistiquement significatif pour l'ensemble de la période postérieure à la participation (- 1,2 point de pourcentage), ces participants ont connu une diminution de leur dépendance aux mesures de soutien du revenu à l'année 4 après leur participation de 3,3 points de pourcentage.

² Bien que l'impact annuel moyen sur l'incidence d'emploi (2,3 points de pourcentage) ne soit pas statistiquement significatif pour l'ensemble de la période suivant la participation au programme, les participants ont connu une augmentation de leur incidence d'emploi 3 ans après leur participation de 3,9 points de pourcentage.

³ Bien que l'impact annuel moyen sur les revenus d'emploi ne soit pas statistiquement significatif pour l'ensemble de la période postérieure à la participation, les participants ont connu une diminution de 2 322 \$ de leurs revenus d'emploi dans la première année suivant leur participation au programme.

⁴ Bien que l'impact moyen annuel sur les prestations d'assurance-emploi ne soit pas statistiquement significatif pour l'ensemble de la période postérieure au programme, les participants ont diminué de 262 \$ leur recours aux prestations d'assurance-emploi un an après leur participation au programme.

⁵ Bien que l'impact annuel moyen sur le recours à l'aide sociale ne soit pas statistiquement significatif pour l'ensemble de la période postérieure à la participation, ces participants ont diminué leur recours à l'aide sociale un et 2 ans après leur participation au programme de 248 \$ et 275 \$ respectivement.

Participants au programme de SAB/FP en dehors de Calgary

Principales constatations :

- Les impacts différentiels révèlent que les anciens prestataires d'assurance-emploi qui participent au programme de SAB/FP améliorent leur participation au marché du travail avec des augmentations annuelles moyennes de l'incidence d'emploi (+8 points de pourcentage) et des revenus d'emploi (+3 459 dollars). Ils réduisent également leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement (-3,5 points de pourcentage), en raison de la diminution de leur recours aux prestations d'aide sociale (-492 dollars par année).

- Les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui participent au programme de SAB/FP augmentent leur incidence d'emploi (5,6 points de pourcentage) comparativement aux non-participants semblables. Les autres résultats ne sont pas statistiquement significatifs.

Tableau 17. Impacts différentiels pour les participants au programme de SAB/FP à l'extérieur de Calgary (moyenne annuelle)

Indicateur	SAB/FP – prestataires actifs	SAB/FP – anciens prestataires
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	5,6***	8***
Revenus d'emploi (\$)	959	3 459***
Prestations d'assurance-emploi (\$)	105	493***
Prestations d'aide sociale (\$)	-21	-492***
Dépendance aux mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	-0,3	-3,5**
n =	1 301	1 337

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.)
 Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme pour le SAB/FP.

4.5 Analyse coût-avantages

Cette analyse est basée sur les impacts différentiels à moyen terme des PEMS décrits précédemment dans ce rapport. Les coûts et les avantages sont examinés sur une période de participation d'une ou 2 années, ainsi que sur une période de 10 années après la fin de la participation²⁵.

L'analyse coûts-avantages se penche sur les questions ci-dessous.

1. Les avantages tirés des PEMS surpassent-ils les coûts dans les 10 années qui suivent la fin de la participation pour le SAB/FP?
2. Quels avantages la société et le gouvernement obtiennent-ils si ce dernier dépense 1 dollar en financement de l'assurance-emploi, partie II?
3. Combien faut-il d'années pour que les avantages permettent de recouvrer les coûts?

Les résultats de l'analyse coûts-avantages sont générés séparément pour les prestataires actifs et les anciens prestataires qui ont participé au programme de SAB/FP. L'analyse n'a pas été effectuée pour

²⁵ Le programme de SAB/FP est examiné sur 2 années de participation et sur une période de 10 années après la fin de la participation (les 4 premières années suivant la fin de la participation sont basées sur une période observée, tandis que la cinquième année et les années subséquentes sont des prévisions).

les prestataires actifs qui participent aux SAEP étant donné que les impacts différentiels sur les revenus d'emploi sont négatifs.

Les résultats ci-dessous sont présentés du point de vue sociétal (personnes et gouvernement combinés). Cela permet de bien évaluer l'efficacité du programme dans la réalisation de ses objectifs, à savoir aider les chômeurs à obtenir et à conserver un emploi et réaliser des économies au chapitre de l'assurance-emploi.

Le tableau 18 présente les résultats de l'analyse coûts-avantages pour les prestataires anciens et actifs de l'assurance-emploi qui participent aux programmes de SAB/FP.

Tableau 18. Rapports coûts-avantages pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui participent aux programmes

Indicateur	SAB/FP – prestataires actifs (10 ans après la participation)	SAB/FP – anciens prestataires (10 ans après la participation)
Valeur actualisée nette	-7 326 \$	7 189 \$
Ratio coûts-avantages	-0,52 \$	2,46 \$
Période de récupération (années après la fin de la participation)	16	7,2
Rendement social sur l'investissement	-152 %	146 %
Économies en soins de santé publics	106 \$	152 \$

L'information présentée ci-dessus donne des exemples de la valeur actualisée nette, du ratio coûts-avantages, de la période de récupération, du rendement social et des économies en soins de santé.

Soutien à l'apprentissage de base/formation professionnelle (SAB/FP)²⁶

Pendant la période de 2010 à 2012, le programme de SAB/FP représente près de 66 % des dépenses des PEMS dans le cadre de l'EDMT en Alberta. La durée moyenne de l'équivalent du plan d'action du programme de SAB/FP est de 45 semaines pour les prestataires actifs et de 55 semaines pour les anciens prestataires.

²⁶ Veuillez noter que le coût d'exécution du programme de SAB/FP correspond à la formation régulière et à la formation d'apprentis étant donné que les renseignements sur les dépenses ne sont pas disponibles pour chaque type d'intervention séparément. Par contre, les avantages décrits dans le présent rapport sont ceux qui se rapportent uniquement à la participation à la formation régulière.

Comme le montre le tableau 18, sur les 10 années de la période postérieure au programme :

- l'avantage pour les prestataires actifs est inférieur de -7 326 dollars aux coûts, ce qui donne un rendement social de -152 % sur l'investissement. Cela signifie que si le gouvernement dépense 1 dollar dans le programme de SAB/FP pour des prestataires actifs de l'assurance-emploi, cet investissement entraîne une perte de -0,52 dollar pour la société. Il faut compter 16 ans pour que les avantages permettent de recouvrer les coûts de programme.
 - Des économies de 106 dollars par participant ont été constatées dans les coûts liés aux soins de santé publique au cours de la période de 10 ans suivant le programme.
- Les avantages pour les anciens prestataires sont supérieurs de +7 189 dollars aux coûts, ce qui donne un rendement social de l'investissement de 146 % sur les 10 années de la période postérieure au programme. Cela signifie que si le gouvernement dépense 1 dollar pour les programmes, cet investissement génère 2,46 dollars en gains pour la société. Il faut 7,2 années à la société pour récupérer les coûts de la participation des anciens prestataires d'assurance-emploi au programme de SAB/FP.
 - Des économies de 152 dollars par participant ont été constatées dans les coûts liés aux soins de santé publique au cours de la période de 10 ans suivant le programme.

4.6 Résultats pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi

Les impacts différentiels pour le programme de Formation en milieu de travail n'ont pas été produits en raison du petit nombre de participants. Cependant, il demeure possible d'examiner les résultats pour les participants pour décrire les variations moyennes qui se produisent avant et après leur participation aux programmes.

Les résultats sur le marché du travail étudiés ici sont ceux des personnes qui ont entamé leur participation pendant la période de 2010 à 2012. Les statistiques portent sur la période de 5 années qui précède la participation au programme et sur la période de 5 années qui suit la première année de participation au programme.

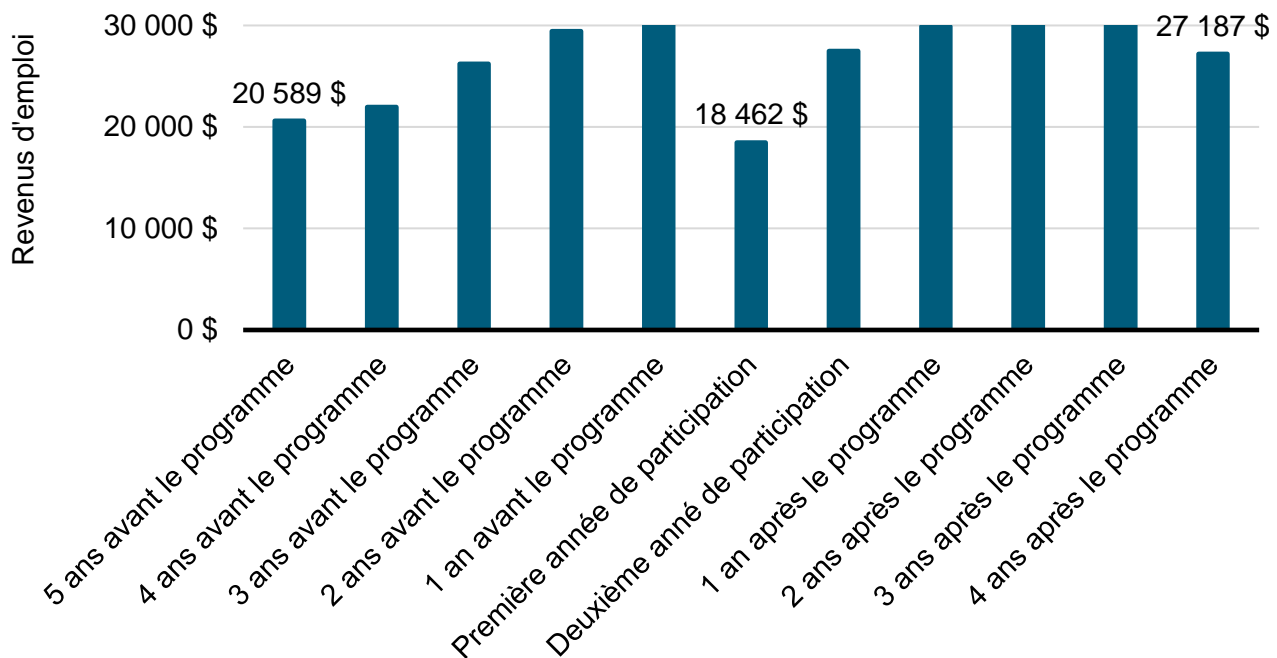
Résultats des participants au programme de Formation en milieu de travail

Environ 245 participants actifs et anciens prestataires de l'assurance-emploi ont participé au programme de Formation en milieu de travail de 2010 à 2012.

Prestataires actifs

Comme le montre le graphique 6, les participants au programme de Formation en milieu de travail augmentent leurs gains moyens, passant de 20 589 dollars pendant la cinquième année précédant leur participation au programme à 27 187 dollars la quatrième année suivant le début de la participation.

Graphique 6. Revenus moyens des prestataires actifs ayant participé au programme de Formation en milieu de travail

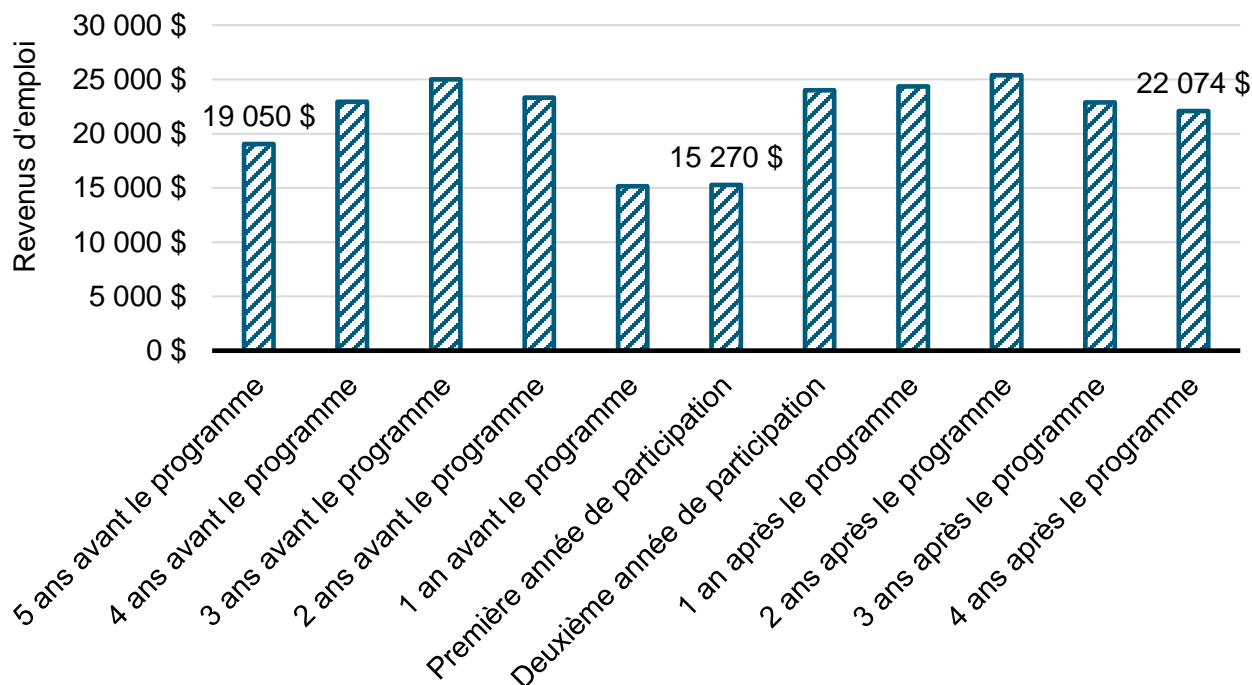


La proportion de participants en emploi diminue par rapport à ce qui prévalait au cours de la première année de participation au programme (98 %), mais elle reste autour de 92 % en moyenne pendant les années qui suivent le programme. La proportion de participants prestataires de l'assurance-emploi, partie I diminue. Elle passe de 98 % au cours de la première année de participation au programme à 38 % au cours de la quatrième année après la participation au programme. Les participants réduisent leur dépendance à l'égard du soutien du revenu : elle passe de 42 % au cours de la première année de participation au programme à 10 % au cours de la quatrième année après la participation au programme.

Anciens prestataires

Comme le montre le graphique 7, les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui ont participé au programme de Formation en milieu de travail ont vu leurs revenus moyens augmenter de 19 050 dollars au cours de la cinquième année précédant le programme à 22 074 dollars au cours de la quatrième année après la participation au programme.

Graphique 7. Revenus moyens des anciens prestataires ayant participé au programme de Formation en milieu de travail



La proportion de participants en emploi diminue par rapport à ce qui prévalait au cours à la première année de participation au programme (94 %), mais elle reste autour de 84 % en moyenne pendant les années qui suivent le programme. La proportion de participants prestataires de l'assurance-emploi, partie I diminue. Elle passe de 57 % au cours de la première année de participation au programme à 27 % au cours de la quatrième année après la participation au programme. Les participants réduisent leur dépendance à l'égard du soutien du revenu : elle passe de 25 % au cours de la première année de participation au programme à 17 % au cours de la quatrième année après la participation au programme.

5. Études complémentaires

5.1 Aide au travail indépendant²⁷

Le programme d'Aide au travail indépendant en Alberta vise à aider les participants à créer des emplois pour eux-mêmes en leur fournissant une gamme de services, notamment :

- de l'aide à l'élaboration de plans d'affaires;
- du counseling, de l'encadrement et du mentorat;
- des formations et ateliers sur l'entrepreneuriat.

Le processus de demande de participation est structuré de manière à garantir que les candidats, qui sont sans emploi ou sous-employés, ont les qualités nécessaires pour exercer un travail indépendant, qu'ils ont une idée d'entreprise viable et qu'ils disposent des ressources financières nécessaires pour démarrer une entreprise.

L'Alberta peut concevoir et exécuter les activités de programme de manières adaptées aux besoins de son marché du travail. Le programme est offert au moyen de contrats d'achat de services avec des prestataires de formation qui peuvent être :

- une grande organisation qui offre déjà plusieurs programmes et services de formation professionnelle;
- une organisation spécialisée dans la prestation du programme d'Aide au travail indépendant.

L'Alberta a affecté de 1 % à 2 % de son financement découlant d'EDMT au programme d'Aide au travail indépendant entre les exercices 2013 à 2014 et 2018 à 2019.

Type d'entreprises créées et facteurs de réussite

Selon les informateurs clés, les participants au programme ont démarré des entreprises dans un éventail de secteurs, y compris la construction, l'industrie des aliments et des boissons, le marketing, les services de santé et personnels, ainsi que d'autres services, notamment la tenue des livres.

Parmi les facteurs qui ont contribué au démarrage et au maintien de leur entreprise, les informateurs clés ont mentionné les points suivants :

- planification adéquate, y compris des objectifs clairs, les outils nécessaires pour lancer et gérer l'entreprise, l'établissement et le respect des échéances;
- mentorat et soutien des pairs de la part d'autres participants;
- niveau d'engagement et de persistance des participants;

²⁷ De plus amples détails sur l'Aide au travail indépendant sont présentés dans l'étude interne du 12 janvier 2021 intitulée : *Evaluation of the Labour Market Development Agreements, Design and delivery of the Self-Employment program in Alberta.*

- évaluation adéquate par le fournisseur de formations, notamment la viabilité de l'entreprise, les compétences en entrepreneuriat et la motivation;
- capacité à faire du réseautage;
- conditions économiques;
- formation commerciale reçue.

Les informateurs clés ont également indiqué certaines raisons pour lesquelles les participants au programme échouent dans le démarrage et le maintien de leurs entreprises en tant que travailleurs autonomes :

- ressources financières insuffisantes;
- manque d'engagement ou de persistance;
- manque de soutien personnel ou familial;
- manque de confiance en soi;
- conditions économiques;
- attentes irréalistes ou sous-estimation du niveau d'efforts nécessaires;
- recherche insuffisante sur le marché du travail, faible concept commercial et faible demande pour le produit ou service offert;
- participants difficiles à encadrer;
- compétences insuffisantes en gestion;
- problèmes personnels liés à la famille ou la santé.

Défis rencontrés et leçons apprises

Les informateurs clés ont déterminé les défis liés à la conception et à l'exécution du programme :

- les dispositions contractuelles créent des défis pour les fournisseurs de formations;
- les régions rurales ou du Nord présentent des difficultés supplémentaires pour la mise en œuvre du programme;
- les participants peuvent avoir besoin de financement pour leurs frais de subsistance qui dépasse 26 semaines.

Les informateurs clés ont déterminé les leçons apprises liées à la conception et à l'exécution du programme :

- Processus de sélection des participants :
 - Mener de brèves entrevues avec d'orientation, pour valider leur niveau d'engagement à devenir un travailleur autonome les participants potentiels, à la suite des séances
- Utiliser des organisations qui ont des connaissances éprouvées du marché du travail local et la capacité d'atteindre des résultats

- Types de formation et de soutien offerts :
 - Appuyer l'élaboration d'un plan d'affaires solide qui démontre la capacité de réussite de l'idée d'entreprise. Par exemple, en rendant disponible un modèle pour le plan d'affaires
 - Inviter des conférenciers expérimentés aux séances de formation
 - Fournir une formation intensive en classe, du mentorat continu et des possibilités de réseautage
 - Enseigner aux participants des compétences de base en ventes
 - S'assurer que les modules de formation comprennent des documents de référence adéquats pour les participants
- Faciliter l'accès au financement :
 - L'importance d'informer les participants de l'endroit et la manière d'accéder aux fonds, ainsi que de gérer leurs attentes à cet égard
 - L'importance de compter sur un fournisseur de formations qui possède de solides relations avec des organisations financières pour aider les participants à accéder au financement ou à en faire la demande
 - Présenter les participants aux prêteurs tout au long du programme permet de leur donner la confiance dont ils ont besoin pour obtenir du financement plus tard, par eux-mêmes, au besoin
- Exécution du programme :
 - Faire appel à une gamme variée d'instructeurs possédant une expérience professionnelle et une expertise en la matière différentes
 - L'exécution du programme par cohortes a permis la création d'un réseau de soutien parmi les participants qui s'est poursuivi après la fin du programme
 - Faire appel à des instructeurs qui ont de l'expérience en entrepreneuriat pour enseigner aux futurs entrepreneurs fonctionne bien

5.2 Formation intégrée²⁸

Le programme de Formation intégrée a été reclassé comme faisant partie du programme de SAB/FP par l'Alberta. Cette étude complémentaire a été effectuée avant le reclassement et fournit des renseignements sur la conception et l'exécution du programme.

²⁸ De plus amples détails sur la Formation intégrée sont présentés dans l'étude interne du 8 octobre 2019 intitulée : *Design and delivery of the Integrated Training program in Alberta*.

Objectif du programme

L'Alberta met en œuvre une formation contractuelle et comprenant des frais de scolarité avec un programme d'expérience de travail au moyen de la Formation intégrée.

Les objectifs du programme de Formation intégrée sont les suivants :

- permettre aux Albertains adultes sans emploi ou qui occupent des emplois occasionnels de trouver un emploi et de le conserver;
- fournir des formations et des compétences professionnelles reconnues par l'industrie et les employeurs.

Le programme d'Intégration des immigrants (une sous-composante de la Formation intégrée) aide les immigrants qualifiés à trouver un emploi dans leur métier ou dans un métier connexe.

Exécution du programme

La conception et la mise en œuvre de la Formation intégrée permettent à l'Alberta de s'attaquer à divers obstacles à l'emploi auxquels ses résidents sont confrontés. Le programme Formation intégrée peut également être utilisée pour répondre aux besoins du marché du travail en ciblant des sous-groupes de personnes, des professions ou des secteurs économiques recherchés et, dans une certaine mesure, les collectivités.

Le programme peut être offert aux personnes en classe ou au moyen de la livraison simultanée de modules de Formation intégrée lors des placements professionnels.

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration de l'Alberta est responsable de la prestation axée sur les contrats des programmes de Formation intégrée et d'Intégration des immigrants par des fournisseurs de formations tiers, tandis que le ministère de l'Enseignement supérieur est responsable de la prestation fondée sur les frais de scolarité des programmes de Formation intégrée et d'intégration des immigrants.

Tous les programmes de Formation intégrée dans le cadre d'un contrat et fondés sur les frais de scolarité comportent une composante de compétences professionnelles, un ou plusieurs placements en milieu de travail ou une composante d'employabilité ou de compétences essentielles. Au besoin, les programmes doivent également inclure des compétences théoriques liées au résultat professionnel ou l'anglais langue seconde.

La Formation intégrée doit être offerte aux participants à temps plein pendant un maximum de 52 semaines. Une exception à l'exigence de formation à temps plein s'applique aux personnes en situation de handicap.

Une évaluation financière des participants détermine le niveau de soutien auquel ils sont admissibles.

Les gestionnaires de programmes ont signalé que le montant alloué au programme de Formation intégrée est influencé par les besoins du marché du travail, la réussite antérieure du programme et la capacité estimée des fournisseurs de formations à pourvoir des postes d'étudiants.

Outre l'acquisition d'une expérience de travail, les informateurs clés relèvent d'autres avantages divers que l'on peut attendre des programmes de Formation intégrée. En participant au programme,

les personnes sont censées développer de nouvelles compétences et des habiletés en recherche d'emploi. Pour les immigrants qui participent au programme, des avantages associés à la transition vers un nouveau marché du travail sont également prévus. Les avantages pour les employeurs qui offrent aux participants des formations avec de l'expérience de travail sont liés au fait d'obtenir une source potentielle d'employés formés, d'aider des personnes dans le besoin et d'éclairer la conception des programmes de formation pour répondre à leurs besoins en main-d'œuvre.

Défis rencontrés et leçons apprises

Dans la conception actuelle de la Formation intégrée, les informateurs clés ont identifié des défis en matière d'exécution liés au recrutement et au maintien de personnel qualifié pour les fournisseurs de formation, le recrutement de participants, la surveillance, l'obtention de possibilités d'expérience de travail et la réponse aux obstacles à l'emploi des participants.

Les informateurs clés ont indiqué que les facteurs ci-dessous contribuent à la réussite des participants²⁹.

- Un processus d'évaluation rigoureux des participants
- Les possibilités d'expérience de travail dont la durée répond aux besoins des participants
- Assurer la souplesse du programme et veiller à ce que du soutien soit en place pour aider les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, des handicaps, un manque de confiance et de multiples obstacles à l'emploi
- Les fournisseurs de formations les plus susceptibles de réussir sont ceux qui ont de l'expérience dans la prestation d'une Formation intégrée et ceux qui ont le personnel nécessaire pour répondre aux obstacles à l'emploi des participants

5.3 Partenariats du marché du travail³⁰

Conception de programme

Le programme de Partenariats du marché du travail vise à aider les employeurs, les collectivités ou les industries à s'adapter aux changements au sein de la population active et à combler leurs besoins en ressources humaines. Voici une liste (non exhaustive) des activités financées :

- coordination pour faciliter la résolution de problèmes communautaires liés à l'emploi pour les Autochtones;
- foires aux carrières;
- effectuer une analyse de l'environnement du marché du travail;

²⁹ La plupart des leçons sont fondées sur les constatations d'un seul informateur clé par constat.

³⁰ De plus amples détails sur les Partenariats du marché du travail sont présentés dans l'étude interne du 21 octobre 2021 intitulée : *Horizontal evaluation of the Labour Market Development Agreements, Design and delivery of the Labour Market Partnerships program in Alberta.*

- élaborer un plan de main-d'œuvre fondé sur l'industrie pour le maintien des compétences des employés;
- concevoir et offrir des ateliers pour améliorer la capacité des organismes d'aide aux immigrants à intégrer les immigrants dans la population active;
- amorcer des discussions concernant les défis locaux et les possibilités liées aux nouvelles industries émergentes dans la collectivité;
- analyser les besoins de formation potentiels et les possibilités d'emploi.

Avec 3,6 millions de dollars pour l'exercice 2020 à 2021, le programme de Partenariats du marché du travail représente près de 2% des dépenses totales dans le cadre de l'EDMT Canada-Alberta.

Organismes financés

Les organismes financés comprennent les organismes à but non lucratif, les associations de l'industrie et d'affaires, les organismes autochtones, les entreprises et les gouvernements municipaux.

Enjeux ciblés sur le marché du travail

Les projets financés dans le cadre des Partenariats du marché du travail ont pour objectif de remédier aux pénuries de compétences ou de main-d'œuvre actuelles ou prévues. Ces projets ciblent également certaines populations (par exemple, les femmes, les Autochtones et les nouveaux arrivants).

En général, les projets financés ciblent les problèmes du marché du travail liés aux aspects suivants :

- changements technologiques dans l'industrie;
- rationalisation/fermeture des entreprises;
- possibilités d'emploi limitées dans les collectivités autochtones, éloignées et de petite taille;
- obstacles à l'emploi rencontrés par une population cible.

Tous les projets examinés sont conformes aux objectifs et aux activités admissibles du programme de Partenariats du marché du travail.

Partenariats

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration de l'Alberta a confirmé que les responsables du programme ont mené des activités pour appuyer la formation et le maintien de partenariats dans le cadre de la conception et de la prestation du programme. Le Ministère et les titulaires de projet ont expliqué que l'expertise et les contributions des partenaires sont autant d'éléments utiles, voire essentiels, à la mise en œuvre et au succès des projets.

La revue documentaire entourant 20 projets confirme les éléments ci-dessous.

- Des partenariats ont été établis pour soutenir la réalisation de tous les projets.
- Les partenaires ont apporté des contributions financières et en nature. Les formes les plus courantes de contributions en nature étaient l'expertise, le temps du personnel consacré à la gestion et la

réalisation des projets, ainsi que la mise à disposition d'espaces et de matériel pour les bureaux et la tenue d'événements.

Les activités du projet livrées avec le soutien des partenaires comprennent des recherches sur le marché du travail et les ressources humaines, la sensibilisation aux emplois et aux carrières, l'élaboration de stratégies/plans de travail, la mobilisation communautaire pour résoudre des problèmes liés au marché du travail et l'élaboration d'outils pour les ressources humaines.

Mesure du rendement

Conformément à la stratégie de mesure du rendement établie dans les ententes de transfert sur le marché du travail, l'Alberta a recueilli des données sur :

- le nombre d'employeurs qui participent aux volets Industrie, Autochtones et Régions du programme de Partenariats du marché du travail;
- les groupes sous-représentés ciblés par les Partenariats du marché du travail.

Les titulaires de projet ont recueilli des données supplémentaires associées aux extraits et aux résultats des projets.

Défis rencontrés et leçons apprises

Les responsables du programme de l'Alberta et les informateurs clés ont soulevé des difficultés liées au recrutement de titulaires de projet et à l'établissement de projets de Partenariats du marché du travail (coûts ou manque d'expertise dans l'élaboration d'une proposition de projet, admissibilité du projet et critères restrictifs), ainsi qu'à l'administration et la surveillance du programme (difficultés à élaborer et à obtenir des résultats mesurables).

Voici certaines des mesures prises par les responsables de programme et certaines caractéristiques des projets qui favorisent la réussite du programme :

- les fonctionnaires appuient les titulaires de projets pendant le processus de demande et tout au long de la mise en œuvre du projet;
- l'expérience et l'expertise des partenaires;
- la sélection de partenaires appropriés pour participer au projet;
- une bonne compréhension des exigences du programme;
- les fonctionnaires augmentent la sensibilisation au programme de Partenariats du marché du travail pour les partenaires potentiels.

Considérations clés pour le programme de Partenariats du marché du travail et l'élaboration de politiques

Les considérations suivantes sont ressorties de l'étude sur le programme de Partenariats du marché du travail :

- **Considération 1** : Étant donné que les indicateurs de rendement actuels ne rendent pas compte de la diversité des activités financées dans le cadre des Partenariats du marché du travail, il est

important qu'EDSC et l'Alberta discutent des activités actuellement financées afin de formuler des recommandations sur la meilleure façon de rendre compte des résultats.

- **Considération 2** : Il est essentiel de partager les leçons apprises des projets réussis dans le cadre des Partenariats du marché du travail. En particulier, pour les projets destinés aux employeurs (comme la formation sur le lieu de travail ou la formation parrainée par l'employeur) et ceux qui aident les collectivités et les secteurs économiques à surmonter les enjeux d'adaptation à l'évolution du marché du travail (contraction ou expansion).

5.4 SAB/FP – apprentis³¹

L'objectif de ce programme consiste à aider les apprentis à devenir des ouvriers de métiers qualifiés et à accroître leur participation au marché du travail. Les participants au programme ont habituellement fait un choix de carrière et ont déjà des liens avec le marché du travail. Le processus d'apprentissage implique un apprentissage sur le lieu de travail et une formation technique en classe.

Les apprentis qui ont travaillé suffisamment d'heures pour avoir droit à l'assurance-emploi peuvent demander à bénéficier de l'assurance-emploi, partie I, pendant leur formation. Le programme fournit une aide financière aux apprentis admissibles à l'assurance-emploi afin de les aider à compenser les dépenses qu'ils doivent assumer pendant leur formation technique. Le niveau de financement est établi en fonction des besoins des apprentis, de l'endroit où se déroule la formation et des frais payés par les apprentis³².

Le profil des participants est présenté au tableau 19 selon le sexe, l'âge, le groupe sociodémographique et l'état matrimonial. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi. L'information sur les groupes sociodémographiques est autodéclarée.

Tableau 19. Profil des participants au volet propre aux apprentis du programme de SAB/FP en Alberta de 2010 à 2012

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Nombre de participants	6 404	10 411
Sexe	Femme = 8 % Homme = 92 %	Femme = 7 % Homme = 93 %

³¹ De plus amples détails sur l'étude du volet propre aux apprentis du programme de SAB/FP sont présentés dans le rapport intitulé : *Evaluation of the Canada-Alberta Labour Market Development Agreements – Cycle III: Examination of the medium-term outcomes from 2010 to 2017.*

³² Le financement est habituellement attribué en fonction d'un taux fixe.

Âge	30 ans et moins = 76 % 31 à 54 ans = 24 % 55 ans et plus = 1 %	30 ans et moins = 77 % 31 à 54 ans = 23 % 55 ans et plus = < 1 %
Groupe sociodémographique	Autochtones = 5 % Personnes en situation de handicap = 2 % Membres de minorités visibles = 7 % Immigrants récents = 2 %	Autochtones = 4 % Personnes en situation de handicap = 1 % Membres de minorités visibles = 7 % Immigrants récents = 1 %
État matrimonial	Marié ou conjoint de fait = 32 % Veuf/divorcé/séparé = 3 % Célibataire = 63 %	Marié ou conjoint de fait = 33 % Veuf/divorcé/séparé = 3 % Célibataire = 62 %
Niveau de scolarité ou de compétences*	Études secondaires ou formation professionnelle = 3 % Formation en cours d'emploi = 5 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 91 % Diplôme universitaire = < 1 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 4 % Formation en cours d'emploi = 5 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 91 % Diplôme universitaire = < 1 %
Trois principaux groupes professionnels	Travailleurs qualifiés et artisans = 85 % Autres travailleurs manuels = 5 % Personnel spécialisé de la vente et des services = 3 %	Travailleurs qualifiés et artisans = 84 % Autres travailleurs manuels = 4 % Personnel spécialisé de la vente et des services = 3 %
Trois principaux secteurs d'activité	Construction = 55 % Fabrication = 12 % Autres services (à l'exclusion des administrations publiques) = 8 %	Construction = 50 % Fabrication = 13 % Autres services (à l'exclusion des administrations publiques) = 9 %

Remarque : Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Résultats sur le marché du travail

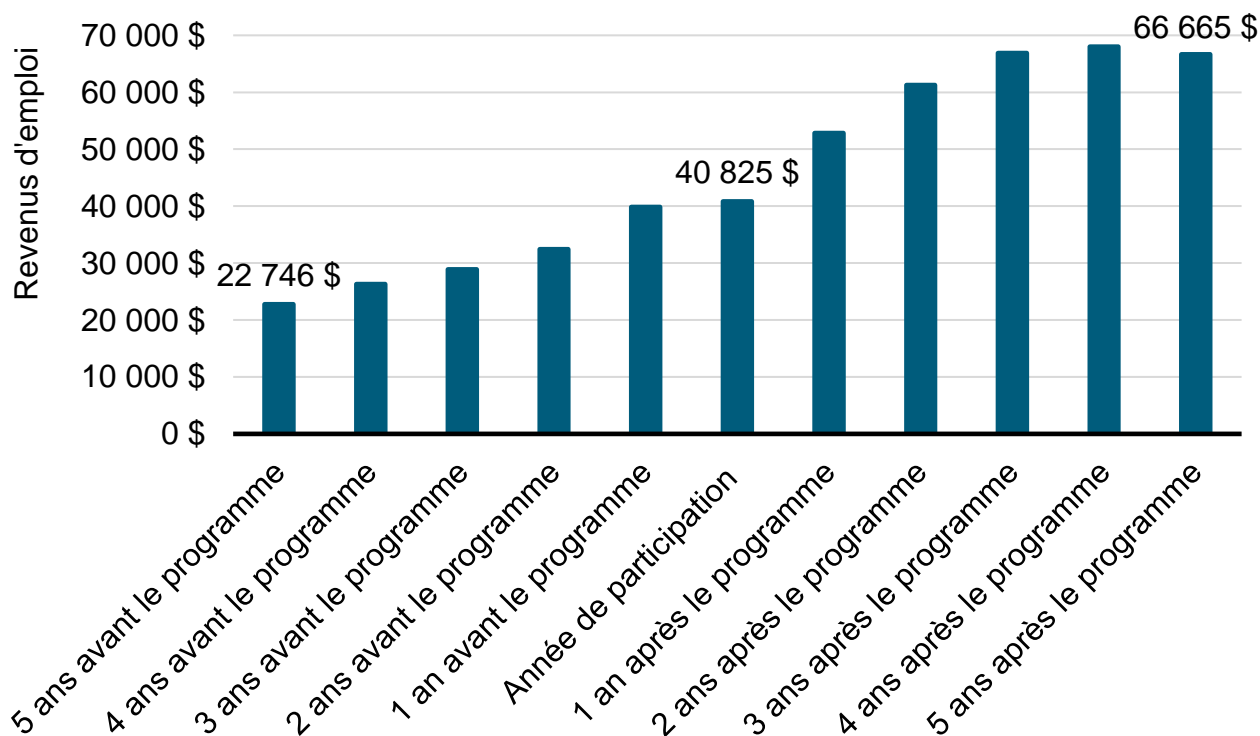
Les résultats sur le marché du travail étudiés ici sont ceux des personnes qui ont entamé leur participation pendant la période de 2010 à 2012. Les statistiques portent sur la période de 5 années qui précède la participation au programme et sur la période de 5 années qui suit la première année de participation au programme.

Prestataires actifs

Comme le montre le graphique 8, les participants au programme ont vu leurs revenus moyens passer de 22 746 dollars au cours de la cinquième année précédant le programme à 66 665 dollars au cours de la cinquième année après la participation au programme.

La proportion de participants en emploi diminue légèrement après la première année de participation au programme (99 %), mais elle reste autour de 96 % en moyenne pendant les années qui suivent le programme. La proportion de participants prestataires de l'assurance-emploi, partie I diminue. Elle passe de 100 % au cours de l'année de participation au programme à 30 % au cours de la cinquième année après la participation au programme. Les participants réduisent leur dépendance à l'égard du soutien du revenu : elle passe de 19 % au cours de l'année de participation au programme à 5 % au cours de la cinquième année après la participation au programme.

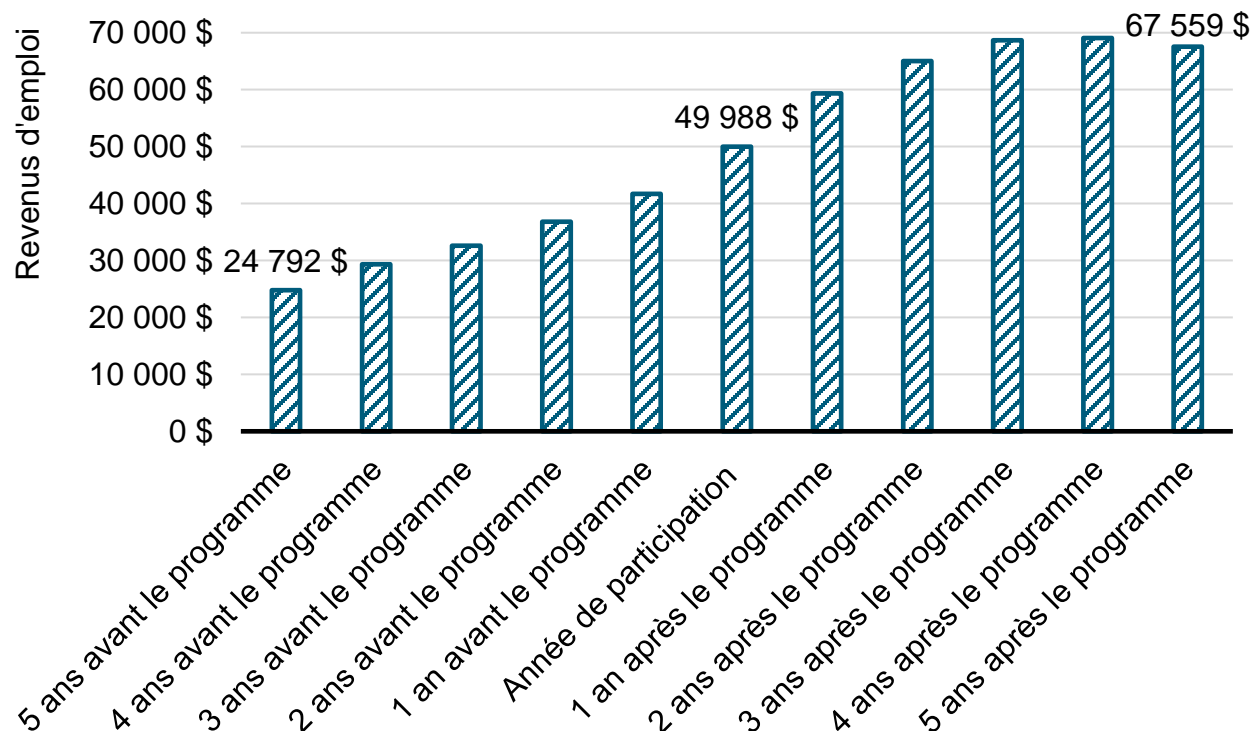
Graphique 8. Revenus moyens des prestataires actifs ayant participé au volet propre aux apprentis du programme de SAB/FP



Anciens prestataires

Comme le montre le graphique 9, les participants au programme ont vu leurs revenus moyens passer de 24 792 dollars au cours de la cinquième année précédant le programme à 67 559 dollars au cours de la cinquième année après la participation au programme.

Graphique 9. Revenus moyens des anciens prestataires ayant participé au volet propre aux apprentis du programme de SAB/FP



La proportion de participants en emploi diminue par rapport à ce qui prévalait au cours à l'année de participation au programme (99 %), mais elle reste autour de 96 %. La proportion de participants prestataires de l'assurance-emploi, partie I diminue. Elle passe de 76 % au cours de l'année de participation au programme à 23 %, au cours de la cinquième année après la participation au programme. Les participants réduisent leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu : elle passe de 9 % au cours de l'année de participation au programme à 4 % au cours de la cinquième année après la participation au programme.

6. Conclusions et recommandations

L'EDMT Canada-Alberta constitue le plus important investissement annuel dans les programmes et services actifs visant le marché du travail dans la province. Selon les résultats présentés dans ce rapport, les PEMS atteignent l'objectif d'aider les personnes à obtenir ou à conserver un emploi grâce à divers programmes d'emploi actifs, notamment sous la forme de services de formation ou d'aide à l'emploi.

Résumé des constatations

De façon générale, les impacts différentiels montrent que les participants au programme de SAB/FP augmentent leur participation au marché du travail (emploi et revenus) et réduisent leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement (c'est-à-dire leur utilisation combinée des prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale) comparativement aux non-participants semblables.

- Le programme de SAB/FP améliore également la participation au marché du travail de la plupart des sous-groupes de prestataires actifs et d'anciens prestataires d'assurance-emploi. La plupart des anciens prestataires de l'assurance-emploi réduisent également leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement après la participation.
- Une analyse régionale du programme de SAB/FP a révélé que les anciens prestataires en dehors de Calgary ont amélioré leur participation au marché du travail et réduit leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement comparativement aux non-participants semblables. Les prestataires actifs à Calgary et en dehors de Calgary accroissent leur incidence d'emploi relative à leur groupe de référence respectif. Les autres résultats étaient mitigés et statistiquement non significatifs.
- De plus, les avantages de la participation au programme de SAB/FP pour la société finissent par surpasser les coûts des investissements au fil du temps.

Les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui obtiennent des SAEP à eux seuls ont une faible incidence négative, bien que statistiquement non significative, sur la probabilité d'avoir un emploi, ainsi qu'une diminution des revenus d'emploi. Ces participants accroissent également leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement.

Une série d'études complémentaires permet de combler les lacunes en matière d'information précédemment identifiées dans les évaluations d'EDMT en ce qui concerne l'Aide au travail indépendant, la Formation intégrée, les Partenariats du marché du travail et le volet propre aux apprentis du programme SAB/FP. Chaque étude décrit les leçons apprises, les meilleures pratiques et les défis et propose des éléments à considérer pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, lorsqu'il y a lieu. De façon générale, on a constaté que :

- le programme d'Aide au travail indépendant aide des participants triés sur le volet à créer leur propre emploi en leur fournissant une gamme de services;
- en Alberta, le programme de Formation intégrée consiste à aider les participants à acquérir une expérience professionnelle qui mène à l'acquisition de nouvelles compétences liées à l'emploi ou à l'amélioration de leurs compétences actuelles;

- après avoir participé au programme de SAB/FP, les apprentis augmentent leurs revenus d'emploi et réduisent leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement;
- l'Alberta utilise le programme des Partenariats du marché du travail pour aider des employeurs, des collectivités ou des secteurs à combler leurs besoins en matière de ressources humaines et à s'adapter à l'évolution de la main-d'œuvre. Les indicateurs de rendement actuels ne permettent pas de rendre compte de la diversité des activités financées. Par conséquent, il est important pour EDSC et les provinces et territoires de discuter des activités financées actuellement pour faire des recommandations sur la meilleure façon de rendre compte des résultats.

Recommandations

Depuis 2012, on a utilisé quinze études d'évaluation qualitatives et quantitatives pour aborder les enjeux et les questions liés à la conception, à la prestation et à l'efficacité des PEMS .

- Les études quantitatives ont permis d'évaluer l'efficacité et l'efficience des PEMS grâce à des analyses des impacts différentiels et à des analyses coûts-avantages.
- Les études qualitatives ont permis de relever les défis particuliers, les leçons apprises et les meilleures pratiques associées à la conception et au déploiement des PEMS. Chaque étude se penchait sur des considérations clés pour l'élaboration des programmes et des politiques ou pour la formulation de recommandations à cet égard.

L'évaluation des ententes sur le développement de la main-d'œuvre qui a été récemment achevée complète les études qualitatives consacrées aux EDMT. Cette évaluation s'est également appuyée sur des revues de la littérature. Elle fournit un éclairage unique sur les défis et les leçons apprises dans le cadre des efforts pour aider les personnes en situation de handicap, les immigrants et les personnes plus éloignées du marché du travail.

La plupart des résultats de cette évaluation découlent d'une analyse causale avancée, dans le cadre de laquelle on a été en mesure d'attribuer les impacts constatés à une forme de PEMS particulière. Ces analyses reposent sur l'accès à des dossiers administratifs de grande qualité, ce qui renforce l'importance qu'il convient d'accorder à la capacité d'exploiter et d'intégrer des données administratives pertinentes.

Deux recommandations clés se dégagent de ces principales conclusions.

Recommandation 1 : On incite l'Alberta à communiquer ses leçons apprises, ses pratiques exemplaires et ses expériences de défis associées à la conception et à la mise en œuvre de programmes, et à en discuter. Ces discussions avec EDSC devraient être bilatérales ou multilatérales, ainsi qu'avoir lieu au sein du réseau de prestation de services, s'il y a lieu.

Recommandation 2 : On incite l'Alberta à poursuivre ses efforts pour maintenir et renforcer les dispositions relatives à la collecte de données en vue de soutenir la production de rapports, la mesure du rendement et les évaluations fondées sur les données à l'échelle nationale et provinciale.

7. Références

- Allin, S., L. Corscadden, K. Gapaneko et M. Grignon, *Effets redistributifs du financement public des soins de santé au Canada*. ICIS, 2013.
- Athey, S., et G. Imbens, « Machine Learning Methods Economists Should Know About », *Annual Review of Economics*, 2019.
- Douwere, G. et Hujun Liu. *Entrée et sortie des travailleurs autonomes et des propriétaires d'entreprises au Canada*. Statistique Canada, 2018.
- Emploi et Développement social Canada. *Cost-Benefit Analysis: Incorporating Public Health Care Costs Savings in the Context of the Labour Market Programs Evaluation*. Document interne, 2022.
- Emploi et Développement social Canada. *Cycle II of the Evaluation of the Labour Market Development Agreements: Cost-Benefit Analysis of Employment Benefits and Support Measures*. Document interne, 2015.
- Emploi et Développement social Canada. *Design and delivery of the Integrated Training program in Alberta*. Document interne, 2019.
- Emploi et Développement social Canada. *Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi, 2011 à 2022*.
- Emploi et Développement social Canada. *Evaluation of the Labour Market Development Agreements, Design and delivery of the self-employment program in Alberta*. Document interne, 2021.
- Emploi et Développement social Canada. *Horizontal evaluation of the Labour Market Development Agreements, Design and delivery of the Labour Market Partnerships program in Alberta*. Document interne, 2021.
- Emploi et Développement social Canada. *Labour Market Development Agreements Process for Determination of Similarity*. Document interne, 2012.
- Emploi et Développement social Canada. *Technical Report on the Analysis of Employment Benefits and Support Measures Profile, Outcomes and Medium-Term Incremental Impacts from 2010 to 2017*. Document interne, 2021.
- Emploi et Développement social Canada. *Third Cycle for the Horizontal Evaluation of the Labour Market Development Agreements: Quantitative Methodology Report*. Document interne, 2019.
- Lechner, M. *Modified Causal Forests for Estimating Heterogeneous Causal Effects*. 2019.

Annexe A. Liste des 7 études présentées dans le rapport de synthèse

Tableau A 1. Aperçu des 7 études présentées dans ce rapport.

Étude*	Données probantes obtenues	Méthodes	Période de référence	Période d'observation
<i>Examination of medium-term outcomes from 2010 to 2017</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Profil des prestataires actifs de l'assurance-emploi et des anciens prestataires • Résultats selon le type de prestataire et le sous-groupe 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des résultats avant et après la participation au programme 	Participants pendant la période de 2010 à 2012	Jusqu'à 12 années (5 années avant la participation, 1 ou 2 années pendant la participation et 4 ou 5 années après la participation)
<i>Estimation of medium-term incremental impacts from 2010 to 2017</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts différentiels pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi • Impacts différentiels par sous-groupe • Profil et caractéristiques sociodémographiques des participants 	<ul style="list-style-type: none"> • Méthode non expérimentale utilisant l'appariement par score de propension, combiné à la méthode des écarts dans les différences • Établissement de profils statistiques 	Participants pendant la période de 2010 à 2012	Jusqu'à 7 années (1 ou 2 années pendant la participation et jusqu'à 5 années après la participation)
<i>Cost-benefit Analysis of Employment Benefits and Support Measures in Alberta</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse coûts-avantages 	<ul style="list-style-type: none"> • Méthode non expérimentale utilisant l'appariement par score de propension, combiné à la méthode des écarts dans les différences • Analyse des coûts 	Participants pendant la période de 2010 à 2012	5 années après le programme (SAEP) 10 années après le programme (SAB/FP)

Étude*	Données probantes obtenues	Méthodes	Période de référence	Période d'observation
<i>Cost-Benefit Analysis of Employment Benefits and Support Measures in Alberta: Incorporating Public Health Care Costs Savings in the Context of the Labour Market Programs Evaluation</i>	<ul style="list-style-type: none"> Analyse coûts-avantages 	<ul style="list-style-type: none"> Estimation du coût annualisé rajusté des soins de santé 	Participants pendant la période de 2010 à 2012	<p>5 années après le programme (SAEP)</p> <p>10 années après le programme (SAB/FP)</p>
<i>Design and delivery of the Integrated Training program in Alberta</i>	<ul style="list-style-type: none"> Conception et exécution du programme Défis rencontrés et leçons apprises 	<ul style="list-style-type: none"> Approche non expérimentale (à partir du cycle II) Analyse statistique Revue documentaire 21 entretiens téléphoniques semi-structurés avec 29 informateurs clés 	Participants de 2015 à 2017	2015 à 2019
<i>Design and delivery of the Self-Employment program in Alberta</i>	<ul style="list-style-type: none"> Conception et exécution du programme et succès Établir les résultats attribués au programme Comblent les lacunes en matière de connaissances. Défis rencontrés et leçons apprises 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Analyse statistique des données administratives Documentation et statistiques sur le travail indépendant au Canada 7 entretiens téléphoniques semi-structurés avec 14 informateurs clés Analyse statistique des données administratives Enquête auprès des participants au programme d'Aide au travail indépendant dans la province 	Participants de 2015 à 2017	2015 à 2020

Étude*	Données probantes obtenues	Méthodes	Période de référence	Période d'observation
<i>Design and delivery of the Labour Market Partnerships program in Alberta</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Conception et exécution du programme • Défis rencontrés et leçons apprises 	<ul style="list-style-type: none"> • Revue documentaire • Questionnaire rempli par la province • 8 entrevues auprès des informateurs clés 	2018 à 2020	Conception et exécution au moment de la collecte de données

*Remarque : les études sont disponibles en anglais seulement.